



# Les fragilités d'Israël

Commandant de Rancourt  
CID  
7<sup>e</sup> promotion  
Groupe A4

## LES FRAGILITES D'ISRAËL

1. Les faiblesses d'Israël
2. Commandant (Air) Luc de Rancourt de Mimérand
3. 28 février 2000
4. Division A
5. Mémoire de géopolitique
6. Cette étude a pour objet de montrer qu'Israël connaît des fragilités qui, si elles ne remettent pas fondamentalement en cause son existence, lui causent un certain nombre de difficultés. Ces fragilités font que l'Etat hébreu, pour encore une longue période, restera un Etat très particulier sur la scène internationale. Ces particularités viennent d'une part de l'environnement dans lequel s'insère l'Etat hébreu. En effet, le Proche Orient est marqué par une histoire millénaire et des enjeux stratégiques importants, qui influent sur les Etats qui le composent. D'autre part, Israël connaît des facteurs d'instabilité interne qui tiennent bien évidemment au problème palestinien mais également à la société israélienne en pleine mutation.
7. Mot clés : Israël - Proche Orient - Palestine - Syrie - Liban - Jordanie - Turquie - Iran - Irak - Jérusalem - OLP - Sionisme

Depuis un demi-siècle, Israël lutte pour assurer sa survie au sein d'un environnement qui lui était particulièrement hostile. Le conflit qui opposait les Arabes et les Juifs a très largement dépassé le cadre régional, pour impliquer les grandes puissances. Aujourd'hui, la fin de la guerre froide et l'implantation des Etats-Unis au Moyen-Orient depuis la guerre du Golfe ont contribué à apaiser les tensions. Une dynamique de paix s'est mise en place depuis près de dix ans. Elle cherche à élaborer les solutions qui permettraient d'assurer une stabilisation durable de la région. En effet, si la domination militaire d'Israël est manifeste depuis près de trente ans, la pérennité de l'Etat juif n'est pas assurée pour autant. Cette étude a pour objet de montrer qu'Israël connaît des fragilités qui, si elles ne remettent pas fondamentalement en cause son existence, lui causent un certain nombre de difficultés. Ces fragilités font que l'Etat hébreu, pour encore une longue période, restera un Etat très particulier sur la scène internationale. Ces particularités viennent d'une part de l'environnement dans lequel s'insère l'Etat hébreu. En effet, le Proche Orient est marqué par une histoire millénaire et des enjeux stratégiques importants, qui influent sur les Etats qui le composent. D'autre part, Israël connaît des facteurs d'instabilité interne qui tiennent bien évidemment au problème palestinien mais également à la société israélienne en pleine mutation.

# I. LA PLACE D'ISRAËL AU SEIN DE SON ENVIRONNEMENT

---

## 1. LES ENJEUX STRATEGIQUES DU MOYEN-ORIENT

---

L'Etat d'Israël s'insère dans l'environnement hautement instable que constitue le Proche et Moyen Orient. Depuis la plus haute antiquité, cette région fut émaillée par de constants conflits. Elle cristallise une palette d'enjeux stratégiques qui attisent les rivalités. Cela tient à deux facteurs essentiels :

- Le poids de l'histoire et de la religion
- Les ressources

### A. BERCEAU DE LA CIVILISATION URBAINE, SOURCE DES GRANDES RELIGIONS MONOTHEISTES

Pour saisir les enjeux qui gravitent autour de l'édification de l'Etat hébreu, il faut le replacer dans le contexte historique de la région où il se situe. Cette dernière possède une valeur hautement symbolique, non seulement pour les Israéliens ou les Palestiniens, mais aussi pour le reste du monde occidental et musulman. C'est, en effet, au cœur de cette région que s'est développée la civilisation urbaine. En corollaire, les trois grandes religions monothéistes y sont nées. Ces deux raisons expliquent, à elles seules, l'ampleur des passions qui peuvent naître, dès lors qu'il s'agit d'en modifier l'équilibre.

La Mésopotamie est l'un des plus anciens lieux de séjour de l'homme. On y a retrouvé des villages remontant à plus de 100 000 ans avant notre ère. Le village d'Erico, en Israël, constitue l'un des plus anciens sites agricoles connus : 10000 ans avant notre ère. C'est également là que naquirent certaines des plus anciennes civilisations de l'histoire qui furent à la base du

développement de l'Occident. On trouve dans la Bible de nombreuses indications qui attestent l'existence de cités et centres importants. Elle fait de cette région le berceau même de l'humanité :

*« Un fleuve sortait d'Eden pour irriguer le jardin, et de là il se partageait en quatre bras (...). Le troisième fleuve s'appelait le Tigre, il coule à l'orient d'Assour. Le quatrième, c'était l'Euphrate. Le seigneur Dieu prit l'homme et l'établit dans la jardin d'Eden pour cultiver le sol et le garder. »*

Notre vie quotidienne est d'ailleurs marquée par un certain nombre d'héritages légués par les peuples qui habitaient autrefois ces contrées. Nous pouvons citer l'édification de la civilisation sumérienne, installée au IV<sup>e</sup> millénaire avant notre ère et qui nous a transmis l'écriture, la division de l'heure en soixante minutes et des minutes en soixante secondes. De grandes villes s'y sont édifiées dont la célèbre Babylone (Bab-Ilou, la porte de Dieu), capitale des rois amorrhéens qui chassèrent les Sumériens et qui nous ont laissé l'un des plus anciens textes légaux connus<sup>1</sup>. Le souvenir de ses jardins, septième merveille du monde, montre le raffinement d'une civilisation urbaine dont nous avons hérité. Jérusalem, dont le prophète Ezéchiel écrit au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère qu'elle est du pays de Canaan<sup>2</sup>, de père Amorrhéen et de mère hittite illustre les constants flux et reflux que pouvait déjà connaître la région. Lieu de passage et de conquêtes, de nombreux empires en émaillent l'histoire. Quarante fois assiégée, incendiée, ruinée et deux fois rasée, cette ville est un condensé souvent tragique de l'histoire humaine, un exemple géopolitique caractéristique.

La naissance d'une civilisation urbaine évoluée est allée de pair avec une religiosité plus sophistiquée. La région, marquée par des cultes plus ou moins durs, va connaître une métamorphose religieuse radicale qui 6000 ans plus tard touche encore plus de la moitié de l'humanité qui trouve, par-là, encore certaines de ses racines au Proche orient.

D'une part, les Hébreux, aujourd'hui installés en Israël, sont les lointains descendants d'Abraham, notable de la ville d'Ur en Chaldée sur les bords de l'Euphrate. Il entreprit au II<sup>e</sup> millénaire avant notre ère une longue pérégrination qui devait le conduire vers la Terre Promise par Dieu, le pays de Canaan. De cette quête va naître la nation d'Israël qui se distingue des autres peuples de la région par son monothéisme. Ainsi, dès les premiers temps de l'histoire de l'humanité, la région acquiert une dimension qui la rend spécifique. Elle fut donnée à Israël en possession perpétuelle comme signe de l'Alliance éternelle que Dieu scella plus tard sur les hauteurs du Sinaï avec Moïse. Il s'agit là d'une caractéristique consubstantielle à l'existence de l'Etat hébreu. L'établissement d'Israël au sein du pays de Canaan se réalisera par un processus continu de pénétration qui s'étalera sur plusieurs siècles. Ce territoire, fragmenté entre plusieurs tribus, fut peu à peu soudé. Josué, en écrasant les armées cananéennes aux eaux de Méron, permit de mettre en contact les territoires de la Galilée avec ceux de la Samarie. C'est parce qu'il parvint à conquérir Jérusalem, la vallée de Jezréel et la plaine côtière, que David fut en mesure d'établir une continuité territoriale dans tout son royaume, lui donnant ainsi une unité géographique qui allait servir de référence aux juifs tout au long de leur histoire. Cette stratégie, visant à occuper et conserver la terre de Canaan, ne disparaîtra pas avec la dispersion du peuple juif en 70 de notre ère. Elle perdurera, de façon symbolique, à travers le recentrement du judaïsme autour de la Torah et de son étude. Le peuple juif continuera de survivre sans Etat, tout en gardant un lien très fort avec cette terre. La naissance du mouvement sioniste et le retour des juifs en Palestine, au début de ce siècle, représente à cet égard une conclusion normale de leur dispersion à travers le monde. Il s'agit d'un retour à l'ordre normal des choses.

D'autre part, le voyage d'Abraham constitue également un héritage spirituel qui s'est transmis au christianisme et à l'islam. Le Pape Pie XI, à la veille de la seconde guerre mondiale,

<sup>1</sup> Le code du roi Hammourabi, qui règne de 1792 à 1750 av. J.-C., gravé sur une stèle de basalte noir exposée au Louvre.

<sup>2</sup> Dans la Bible, le pays de Canaan désigne la Palestine

déclara d'ailleurs aux chrétiens, qu'ils étaient tous « spirituellement sémites ». De façon assez originale, la « sanctuarisation » de la Palestine s'est élargie à une bonne part de l'humanité. Elle ne représente pas uniquement un ensemble de terres pour lesquelles vont s'affronter des peuples en quête de territoire. Elle incarne de surcroît une idée, un sentiment religieux. L'extension du christianisme et de l'islam à travers le monde donne une portée universelle au trait si particulier de cette terre. Il y est question de salut ou de droits éternels. La civilisation occidentale, d'héritage judéo-chrétien, en reste très emprunte. Les villes et les villages européens se sont construits autour d'églises orientées à l'est, vers Jérusalem. L'histoire des Croisades, qui s'est étalée sur deux siècles (1096-1291) et a vu l'édification d'un royaume chrétien à Jérusalem, a imprimé sa marque sur la civilisation occidentale et musulmane. Encore aujourd'hui, elle conserve une valeur symbolique qui rend le dialogue entre Islam et Occident parfois difficile. Les premiers la considérant comme une preuve historique de la volonté hégémonique qui aurait toujours animé les seconds. Enfin, pour rester plus prosaïque, la pratique quotidienne de la prière se charge de rappeler cinq fois par jour à tout bon musulman ses attaches à cette terre si disputée et vers laquelle il se tourne.

Ce rapide aperçu, permet ainsi de comprendre le caractère exceptionnel de cette région. C'est ce qui rend son analyse géopolitique si intéressante et si spécifique. Quand bien même les Israéliens voudraient exercer une complète souveraineté sur ce pays, ils resteraient soumis au poids de l'histoire et de la religion, à l'instar de tous leurs prédécesseurs. Le rôle essentiel et unique au monde des représentations idéologiques dans les dynamiques régionales résume de manière symbolique tous les enjeux. Toute étude de la région doit les conserver en toile de fond.

### **B. EAU DOUCE ET PETROLE**

Une source intarissable de conflits réside dans la tension sur les ressources naturelles. A cet égard, le Proche- et le Moyen-Orient constituent un foyer fertile de crises. La présence du pétrole et la distribution très inégale d'eau dans la région en sont la cause. Ils contribuent grandement à rendre précaire l'existence de l'Etat d'Israël.

#### 1) EAU DOUCE

L'eau recouvre 70% de la surface du globe. Cependant l'eau douce ne représente que 2,5 % du volume total. Les besoins s'accroissent continuellement. Qui plus est, les ressources sont inégalement réparties. En 1995, on comptait, à travers le monde, 19 pays souffrant de pénurie hydrique<sup>3</sup> alors qu'ils n'étaient que six en 1950. Ceux-ci se situaient principalement dans la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient. Certains pays sont d'ores et déjà obligés de puiser dans leurs ressources non renouvelables en aquifère profond. On comptait, en 1990, huit pays de la région dans cette situation : l'Arabie Saoudite, Bahreïn, les Emirats arabes unis, le Yémen, la Jordanie, le Koweït, le Qatar et bien évidemment Israël.

Le contrôle équitable des ressources en eau est un souci constant des Etats. Il constitue un élément essentiel de leur souveraineté. Les accords et doctrines sur sa propriété et son utilisation répondent en général aux intérêts des pays qui les défendent. De plus, l'eau représente un facteur indispensable de développement économique.

---

<sup>3</sup> On distingue 2 seuils dans la classification de la pénurie hydrique :

au delà de 1700 m<sup>3</sup> par personne et par an : suffisance

entre 1000 m<sup>3</sup> et 1700 m<sup>3</sup> : stress hydrique

moins de 1000 m<sup>3</sup> : pénurie hydrique

Elle est donc d'un intérêt stratégique essentiel et, à cet égard, joue un rôle non négligeable dans les facteurs de déstabilisation de la région. C'est pour ces raisons qu'a été constitué, en 1992, sous la présidence des Etats-Unis, un *groupe de travail multilatéral pour les ressources en eau du Proche-Orient*. Il s'est, depuis, plusieurs fois<sup>4</sup> réuni. Les problèmes rencontrés ne sont pas simples et les solutions que l'on peut envisager souvent difficiles à négocier, tant les intérêts en jeu sont vitaux.

En ce qui concerne Israël, l'eau représente un enjeu essentiel de sa survie et de sa pérennité dans la région. Le pays utilise d'ores et déjà 98% de ses ressources propres. Ses ressources renouvelables théoriques sont estimées à 501m<sup>3</sup> par an et par habitant. C'est à dire bien en deçà du seuil de pénurie hydrique. Les principaux problèmes rencontrés par le pays résident dans la surexploitation des ressources existantes et le manque de capacités de stockage à long terme. Les deux tiers de son approvisionnement en eau proviennent des ressources souterraines dont la majeure partie se situe au cœur des territoires occupés de Cisjordanie. Les ressources de la bande de Gaza, quant à elles, se dégradent considérablement. La salinité de l'eau progresse régulièrement. Plus des deux tiers des réserves souterraines ont aujourd'hui un taux de salinité deux fois supérieur à la norme maximale préconisée par l'OMC. Ainsi, 40% des installations hydrauliques israéliennes sont implantées en dehors des frontières d'Israël antérieures à juin 1967. Ce constat fournit un élément d'explication à la persistance des conflits qui ont émaillé la vie de l'Etat Hébreu jusqu'à présent.

En effet, cette situation hydrique précaire a largement dominé la politique israélienne depuis 1948. Les conquêtes territoriales successives lui ont permis d'accroître son emprise sur les ressources de la région. Elles font aujourd'hui l'objet de tractations serrées dans le règlement du processus de paix dans la région. Depuis la Guerre des Six Jours, Israël est maître de la totalité de la vallée du Jourdain jusqu'à la Mer Morte et surtout de l'aquifère montagneux de Judée-Samarie. Son importance est exceptionnelle dans cette zone aride. Le Golan constitue, quant à lui, un véritable château d'eau dont sont issus les affluents orientaux du Lac de Tibériade et du haut Jourdain. Ils fournissent à Israël près de 300 millions de mètres cubes d'eau. C'est l'une des raisons qui ont poussé Israël à se lancer à l'assaut du Golan le 9 juin 1967.

Israël entend, quoiqu'il arrive, conserver sa sécurité d'approvisionnement en eau. Il faut bien avouer que les craintes des différents protagonistes (Israéliens, Syriens, Palestiniens et Jordaniens) se fondent sur les conceptions différentes de chacun en matière de droits et de conditions d'exploitation. Les fortes pressions démographiques que connaît la région, la perspective d'un retour massif de la diaspora palestinienne ou d'une immigration Russe accrue, sont autant de facteurs qui inquiètent chacune des parties concernées. Par ailleurs, la répartition de l'eau dans les territoires occupés est inéquitable. En effet, Israël a mis en place, depuis 1967, une série de restrictions qui visent essentiellement les Palestiniens, tout en favorisant l'implantation de « colonies de peuplement ». En outre, l'usage que peuvent faire les uns et les autres de ces ressources connaît de grandes disparités qui sont le fait de systèmes économiques et sociaux très différents. Un Israélien consomme en moyenne 260 litres par jour. Ce qui est quatre fois supérieur à la consommation d'un Palestinien.

La stabilité d'Israël dépend des solutions de partage de l'eau qui pourront être adoptées dans la région. Elles ne peuvent qu'être fondées que sur une utilisation raisonnable de la ressource. Les obstacles à une compréhension mutuelle sont néanmoins nombreux. Des divergences sémantiques demeurent. La législation israélienne la considère comme une propriété de l'Etat alors que pour un musulman elle reste un don de Dieu. Le recours aux principes généraux déclinés dans la Convention d'Helsinki du 17 mars 1992, semble offrir une solution raisonnable. La gestion des ressources en eau ne pourra se faire qu'au travers d'une organisation régionale qui

---

<sup>4</sup> Vienne (mai 1992) ; Washington (septembre 1992) ; Genève (avril 1993) ; Amman (juin 1995)

regroupera tous les acteurs concernés. Le traité entre la Jordanie et Israël le 25 juillet 1994 concernant le partage équitable de la ressource sur le Jourdain, le Yarmouk et la nappe Araba/Arava prévoit une gestion globale de ces eaux, voire des transferts de part et d'autre en fonction de la situation de pénurie. Il préfigure une ébauche de solution à ce problème crucial qu'on ne peut dissocier de l'existence de l'Etat hébreu.

### 2) PETROLE

C'est un truisme que de préciser que la principale richesse du Moyen-Orient vient du Pétrole. 68,8% des réserves mondiales s'y trouvent. Entre la fin des années 40 et le début des années 70, la part de la région dans cette production est passée de 17% à 30%. En 1994, elle atteignait 34,5%. C'est là l'une des raisons essentielles qui font de cette région, depuis le début du siècle, un objet de bien des convoitises, propice à fragiliser la stabilité mondiale. Tout désordre peut avoir des répercussions dont les effets se feront sentir à l'autre bout de la planète. La dépendance de l'Europe et du Japon et, dans une moindre mesure, des Etats-Unis vis à vis de cette partie du monde n'a cessé de croître tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. A cet égard Israël a joué un rôle particulier.

Bien que les ressources en pétrole de l'Etat hébreu soient très limitées, on ne peut écarter l'importance de ce facteur dans les dynamiques géopolitiques qui traversent la région. C'est bien parce que le Proche- et Moyen Orient constituent des réserves stratégiques que les intérêts pétroliers viennent en contrepoint des crises qui opposent Israël à ses voisins. On peut citer, à titre d'exemple, les crises de 1967 et de 1973.

A partir de la défaite de la guerre des « six jours », les monarchies pétrolières conservatrices, vont verser régulièrement des subsides aux pays dits de la « confrontation », c'est à dire ceux qui ont eu des territoires occupés par Israël. Ce fut la première utilisation indirecte de l'arme pétrolière, la solidarité arabe jouant. Une partie des recettes pétrolières servent à financer la reconstruction du potentiel économique et militaire des pays ayant subi les assauts des armées israéliennes.

De surcroît, les pays arabes exportateurs de pétrole manieront l'arme pétrolière de façon plus agressive lors de la quatrième guerre israélo-arabe d'octobre 1973, en décrétant un embargo pétrolier partiel à l'encontre des pays soutenant Israël. Ce fut la cause du premier choc pétrolier, qui aggrava singulièrement la situation économique des pays occidentaux et qui marque la fin des « trente glorieuses ». La guerre de 1967 avait déjà préparé le terrain dans ce domaine. En effet la situation énergétique mondiale était depuis bouleversée. Le canal de Suez étant fermé du fait de l'occupation israélienne, les coûts du fret pétrolier avaient augmentés. La Syrie en 1969 et 1970, fermera un des deux grands oléoducs en provenance d'Arabie Saoudite. Cette mesure eut pour conséquence l'arrêt de l'écoulement vers l'Europe de 25 millions de tonnes de pétrole par an.

Le pétrole est donc un facteur qui contribue à compliquer la situation de la région. Les grandes puissances se trouvent ainsi directement impliquées dans toute crise secouant le Proche-Orient, comme nous avons pu le constater en 1990 lors de la crise Irakienne. Le conflit israélo-arabe en subit donc, de manière indirecte, les conséquences.

---

## 2. LES RELATIONS AVEC SES VOISINS

---

La fin de la guerre froide et la désintégration de l'Union soviétique ont totalement bouleversé la nature du conflit israélo-arabe. Le processus de paix engagé au lendemain de la guerre du Golfe à Madrid en 1991, laisse entrevoir une stabilisation du Proche-Orient. La coopération et le développement régional paraissent envisageables à plus ou moins long terme. Cependant, de nombreuses interrogations demeurent. Ainsi, le décalage profond entre l'économie israélienne qui a intégré les nouvelles technologies et ses voisins arabes est criant. Il constitue une source de tensions. Par ailleurs, les avancées du processus de paix vont mettre en lumière de nouveaux rapports de force et renverser certaines alliances traditionnelles. La résistance au changement ne doit pas non plus être exclue. Elle pourrait engendrer des troubles plus ou moins graves qui ne seront pas sans répercussions sur Israël et sa perception de lui-même dans la région.

### A. SYRIE

La paix au Proche-Orient ne peut se réaliser tant que l'Etat hebreu n'est pas parvenu à un accord avec la Syrie à propos du Golan et du Liban. Aujourd'hui, après l'impasse qu'avait connu le processus engagé à Madrid en 1991, il semblerait qu'une ébauche de solution soit en vue. Toutefois, les embûches restent nombreuses. Nombre d'intérêts divergent et Israël est pris au piège de la politique qu'il a menée depuis 1967. Les Syriens, de leur côté, ne pouvant plus s'opposer à sa remise en question, manifestent une rigidité qui traduit leur hostilité à l'Etat juif. Vaincue militairement, et de plus en plus isolée au sein même du monde arabe, la Syrie est acculée à admettre la pérennité de l'Etat hebreu. Elle continue néanmoins de le percevoir comme le moteur de la division arabe, de l'exploitation permanente de l'Occident sur le monde arabe, dans le sillage du mal occasionné au Moyen Age par les Croisés. Le différend entre les deux pays touche deux points :

- La question du Golan
- Le rôle du Liban

#### *Le Golan*

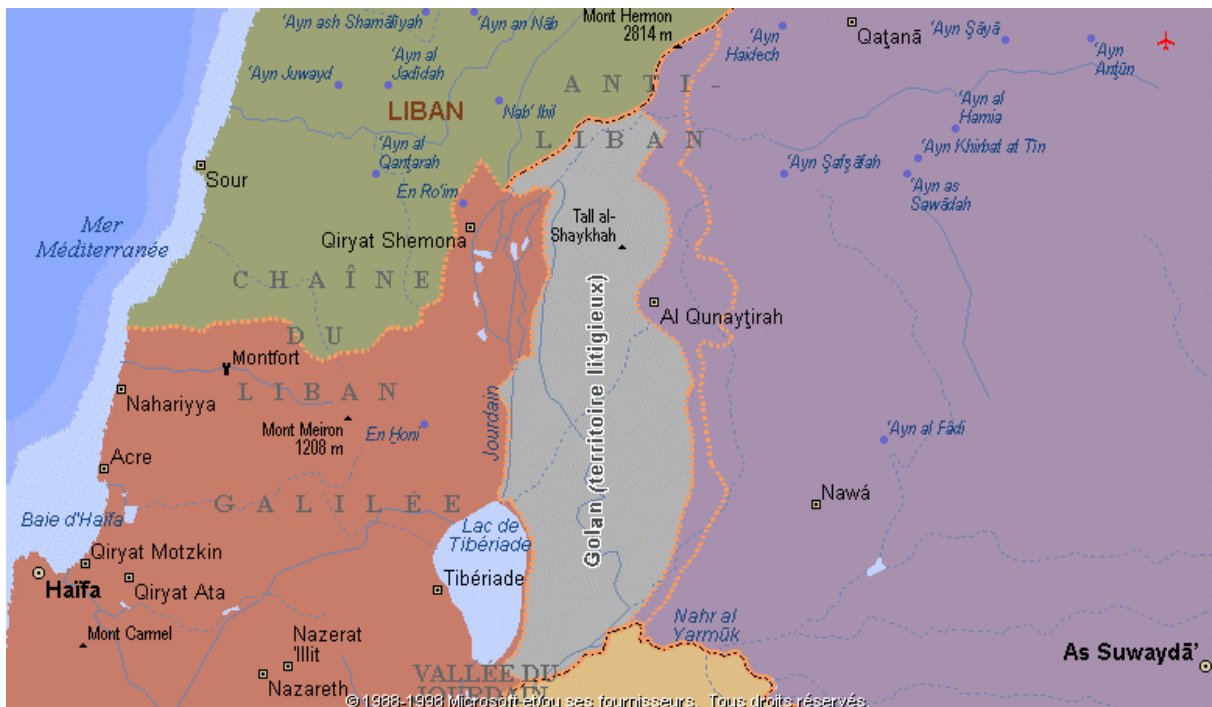
Parmi les facteurs de tensions au Proche-Orient, il y a le caractère encore récent des découpages territoriaux. Le Golan en fait partie. La question est de savoir où passe la frontière entre Israël et la Syrie. Il existe trois lignes différentes auxquelles il est communément fait référence :

- la frontière de 1923, définie par la France et le Royaume-Uni, puissances mandataires respectivement de la Syrie et de la Palestine.
- La ligne définie par l'armistice signé entre Damas et le jeune Etat israélien le 20 juillet 1949 qui fixe trois zones démilitarisées
- La ligne qui traduit un partage de fait de ces trois zones entre les deux pays avant juin 1967

Aujourd'hui, à la suite de la guerre des « six jours » en 1967, puis de la guerre du Kippour en 1973, Israël occupe la totalité du plateau du Golan où se sont depuis fixés près de 17 000 colons juifs. Encouragés par les différents gouvernements, en particulier depuis l'annexion du plateau par le gouvernement Begin en 1981, ils en apprécient les richesses du sol. Les terres y sont fertiles et l'Etat d'Israël compte sur ce château d'eau pour répondre en partie au problème d'alimentation

hydraulique du pays<sup>5</sup>. Autre intérêt pour les Juifs : le facteur sécuritaire. De 1948 à 1967, le plateau servit d'avant poste à l'armée syrienne, d'où son artillerie bombardait les villages du lac de Tibériade. Son occupation a longtemps été considérée comme une garantie de la survie des israéliens.

Néanmoins, sa restitution complète demeure, pour les Syriens, la condition préalable à tout accord de paix entre les deux pays. Or, les Israéliens, jusqu'à un passé récent, montraient une certaine unanimité dans le rejet d'une éventuelle rétrocession. Toutefois, aujourd'hui certaines évolutions se dessinent. La perspective d'un développement du pays au sein d'un environnement arabe pacifique possède des avantages non négligeables. En outre, la paix accroîtra la colossale aide économique et militaire américaine dont bénéficie Israël. Enfin, l'argument stratégique perd de sa valeur. « *Le rapport de force entre Israël et la Syrie lui permet de prendre un risque calculé* », indique le Centre Jaffee d'études stratégiques de l'université de Tel-Aviv<sup>6</sup>. Israël possède une nette avance technologique et les forces syriennes n'ont pas été modernisées depuis 10 ans. De plus, sans être implantée sur le Golan, l'armée syrienne, équipée de missiles Scud C, peut menacer le territoire israélien. Saddam Hussein l'avait fait en 1991. A l'heure actuelle, les Syriens admettent les résolutions onusiennes comme base du règlement de cette question. Israël table encore sur une rétrocession partielle, en jouant sur les différentes frontières historiques pour garder le contrôle des rives du Kinneret (lac de Tibériade) et des sources du Banyas en territoire syrien. Les intérêts historiques et géopolitiques plaident pour une telle attitude. La résolution de cette question difficile ne pourra pas ne pas provoquer des troubles au sein même de la population juive. L'opposition des colons est très forte et bénéficie d'un soutien certain auprès des israéliens, même si l'on note un recul de leur influence. Le pays se partage en deux. L'attitude des syriens jouera pour beaucoup au cours des négociations. Si leur hostilité à l'Etat juif s'avère trop ostensible, il n'est pas certain que le référendum promis par Ehud Barak avant tout accord reçoive un accueil favorable. C'est un moyen, selon certains observateurs, d'inciter le président



<sup>5</sup> Cf Page 5

<sup>6</sup> selon un article de l'hebdomadaire « Valeurs actuelles » du 15 janvier 2000

Hafez El Assad, pressé par le temps, à faire, lui aussi, quelques concessions.

Un terrain d'entente semble pouvoir être trouvé sur la question du Golan, à la condition que les intérêts géopolitiques des deux parties soient préservés. Il s'agit pour Israël de compenser son besoin de profondeur stratégique et de s'assurer un partage équitable des réserves d'eau. Pour la Syrie, la perspective de récupération du plateau associée à la domination du Liban depuis 1989<sup>7</sup>, consolide ses ambitions de constitution de la « grande Syrie ». Ainsi, la réussite ou l'échec des démarches d'entente israélo-syrienne dans cette zone a des incidences directes sur les pourparlers israélo-libanais que nous allons désormais aborder.

### *Le rôle du Liban*

Depuis la guerre du Kippour, la Syrie ne s'est plus aventurée à agresser directement Israël. Le Liban a constitué le théâtre, sur lequel elle a continué, de façon indirecte, sa lutte. Israël s'est intéressé de très près à ce pays dans le but de laminer l'OLP qui y avait trouvé refuge. En outre, une alliance avec les chrétiens arabes du Liban permettait de rompre son enclavement dans un environnement arabe très hostile. En juin 1982, les maronites approuveront d'ailleurs l'entrée des troupes israéliennes au Liban visant à détruire les infrastructures guerrières de l'OLP implantées au sud-Liban. Si l'organisation palestinienne sera contrainte à l'exil, l'espoir de constituer un vaste espace pacifique échouera. La présence d'Israël en terre libanaise prenant la Syrie en tenaille, le président syrien Hafez El Assad, avec le concours de l'Iran, attisera les rivalités ethniques et religieuses du Liban. Il contribuera ainsi directement au pourrissement intérieur du pays. Tout espoir de paix avec Israël échouera dès lors que la Syrie aura imposé par les armes sa domination sur le pays. Cette dernière se fera à la faveur de son soutien à l'Occident pendant la guerre du Golfe et en éliminant les forces chrétiennes du général Aoun. L'armée israélienne subit aujourd'hui les harcèlements constants du Hezbollah et du « Djihad islamique » ; organisations qui doivent leur existence respectivement à l'Iran et à la Syrie . Des centaines de soldats sont morts et l'ensemble de la classe politique israélienne aspire au retrait prévu le 1<sup>er</sup> juillet 2000. Il n'existe par ailleurs aucune velléité traditionnelle d'expansionnisme vers le Liban. Les événements actuels, mettant aux prises le Hezbollah et l'armée israélienne, fragilisent toutefois cette résolution. De plus, tout traité avec le Liban devant s'opérer sous contrôle syrien, la situation libano-israélienne demeure donc pour l'heure d'autant plus précaire que les chances de paix entre Israël et la Syrie restent minces.

### *Des pourparlers ambigus*

En effet, bien qu'un rapprochement paraisse possible sur la question du Golan et celle du Liban, on peut douter d'un accord rapide entre les deux pays. Les tractations entre les deux protagonistes ne sont pas dénuées d'arrière pensées qui dénaturent le processus de paix engagé.

La stratégie développée par Israël à l'égard de la Syrie, s'inscrit en fait dans la continuité des accords de paix déjà signés avec l'Egypte et la Jordanie. Cette démarche, accélérée depuis l'accession au pouvoir de Mr Ehud Barak répond à deux impératifs. D'une part, elle illustre une perception moins primaire du problème sécuritaire d'Israël, ce qui est un point positif. D'autre part, elle permet aux israéliens de détourner l'attention des acteurs de la région des questions israélo-palestiniennes, ce qui est bien moins satisfaisant. Pour leur part, les syriens se sont

---

<sup>7</sup> Les accords de Taef en Arabie Saoudite ont consacré la mainmise de la Syrie sur le Liban, au profit de la paix civile dans le pays du Cèdre.

longtemps posés comme les champions du « Refus » et de la fidélité aux idéaux de l'arabisme. La signature d'un accord marque donc pour eux un échec. Le régime alaouite connaît de nombreuses difficultés intérieures. La paix peut représenter pour lui un danger dans la mesure où elle focaliserait, sur le régime lui-même, les mécontentements internes. Cela peut expliquer la difficulté des pourparlers menés actuellement. Pour ces raisons les discussions sont marquées par une certaine ambiguïté, les intérêts des deux parties ne se rejoignant pas sur le fond. Il n'est ainsi pas certain qu'elles aboutissent rapidement.

## **B. JORDANIE**

Depuis sa création par les Britanniques, dans les années qui suivirent la désintégration de l'Empire ottoman, la Jordanie constitue un Etat tampon. Elle sépare la péninsule arabique, riche de ses ressources pétrolières, du Levant et de ses turbulences (Palestine, Syrie, Liban et depuis 1948 Israël). Elle s'intercale également entre Israël d'une part, l'Iran et l'Irak d'autre part.

La dynastie Hachémite a rapidement manifesté l'ambition de constituer un vaste Royaume arabe qui s'est traduite par la mainmise de la Jordanie sur la Cisjordanie en 1950. Confirmée en 1972 par le roi Hussein lui-même, elle s'est heurtée à la fois à la puissance d'Israël à la suite de la Guerre des « six jours », mais aussi à la volonté des palestiniens de vivre un destin séparé. Aujourd'hui, la Jordanie possède un poids stratégique limité et fait face à de nombreux déséquilibres internes. Israël partage avec elle sa plus longue frontière. Les relations entre les deux pays touchent trois points essentiels :

- Un différend frontalier
- La question du partage de l'eau
- Le problème palestinien

Depuis le mois d'octobre 1994, où fut signé un accord de paix, les deux premiers points ont été réglés. La question palestinienne, en revanche, reste encore en suspens. Paradoxalement, c'est elle qui a permis indirectement la signature de l'accord de paix. Mais le poids important des réfugiés palestiniens en Jordanie, ne permet pas au royaume Hachémite de se désintéresser du processus israélo-palestinien entamé en 1993.

Jusqu'aux négociations menées secrètement à Oslo, les Israéliens ont refusé d'assimiler les Palestiniens comme un peuple distinct de leurs voisins de Transjordanie. Le nationalisme palestinien devait en conséquence, trouver une solution à l'intérieur des frontières du Royaume Hachémite. Il n'y avait ainsi pas de nécessité de créer de une entité territoriale propre. De ce point de vue, les positions israéliennes rejoignaient les ambitions hachémites car elles sous-entendaient que le cas de la Cisjordanie, occupée depuis 1967, se réglerait directement avec le pouvoir jordanien. D'ailleurs, lors de la conférence de Madrid en 1991, les Israéliens exigèrent que les Palestiniens soient compris dans la délégation jordanienne. Néanmoins, on note, en Jordanie, à partir du milieu des années 70, une évolution dans la manière de considérer le problème palestinien. D'une part en 1974, au congrès de Rabat, la Jordanie accepte de reconnaître l'OLP comme seul représentant du peuple palestinien. D'autre part, elle coupe les liens administratifs et juridiques avec la Cisjordanie en 1988. Il y a là une volonté de découpler l'avenir des palestiniens de celui de la Jordanie.

En effet, les Palestiniens, depuis 1948, ont manifesté un sentiment national grandissant. La Jordanie a été depuis un demi-siècle le théâtre de ce que l'on a dénommé « la guerre démographique » contre Israël. Les Palestiniens ont connu l'une des plus fortes croissances

démographique au monde. Leur but était, naturellement, de compenser les effets de l'immigration juive dans la région et de faire en sorte que la population palestinienne totale au Proche-Orient (Israël, territoires occupés, Jordanie et Liban) reste au moins égale à celle des juifs. Ainsi, on trouve aujourd'hui en Jordanie trois sociétés parallèles qui coexistent : les Hachémites, les Jordaniens et les Palestiniens. L'émergence d'un Etat jordano-palestinien risquerait donc de ruiner la stabilité de la Jordanie, car elle pose la question du poids relatif des Jordaniens dans leur propre pays. En effet, cet Etat serait composé à 80% de Palestiniens. Or, la question palestinienne se superpose, sans se confondre, aux conflits israélo-arabe. La solidarité arabe n'a jamais joué à l'égard des palestiniens dès lors qu'elle menaçait les intérêts et la stabilité de leurs propres Etats. Ce fut par exemple le cas, en 1970, quand le roi Hussein décida de désarmer les milices palestiniennes qui fragilisaient son pouvoir au cours des sanglantes journées de « Septembre Noir ».

La prise de conscience du danger que représentent les Palestiniens pour la stabilité du royaume Hachémite a donc conduit le roi Hussein à modérer ses ambitions géopolitiques. Ce facteur a deux conséquences importantes :

- Il permet d'envisager la naissance d'un Etat palestinien
- Il permet dans le même temps d'envisager des négociations bi-latérales avec Israël qui aboutiront au traité de 1994.

Dans la mesure où la Jordanie ne cherche plus à étendre sa domination à la Cisjordanie, Israël se trouve confronté à un choix difficile. Soit il considère que cette terre lui revient, en dépit de la résolution 232 des Nations Unies et il doit alors étendre sa souveraineté totale sur le pays. Soit il reconnaît le problème palestinien et dès lors doit entamer des négociations en vue de trouver un statut pour la Cisjordanie. Les répercussions de l'Intifada conduiront, on le sait, à faire pencher la balance vers la seconde option. Néanmoins, même si elle souhaite assurer son développement dans un environnement stable, la Jordanie restera partie prenante dans le règlement du problème palestinien. L'émergence d'un Etat palestinien selon certains observateurs, risque malgré tout de mettre en danger la Jordanie elle-même. En effet, la viabilité d'un tel Etat, son aptitude à absorber les réfugiés et la position d'Israël sur leur statut ne manquera pas de causer de vives tensions entre les deux pays. Le peuple jordanien continue de considérer Israël avec hostilité et ne peut rester insensible au sort des palestiniens. L'assise du nouveau roi Abdallah, soutenu par l'Occident, reste encore fragile, dans un pays soumis à de vives rivalités tribales, gouverné par une dynastie mise en place par l'Angleterre et dont la structure nationale n'est pas homogène. Pour ces raisons, la paix d'octobre 1994 reste froide.

### C. EGYPTE

C'est l'Egypte qui fut la première à rompre l'unité arabe face à Israël. La paix signée à la suite des accords de Camp David en 1978 a permis de tisser un certain nombre de liens entre les deux pays. On peut attribuer à l'initiative courageuse du Président Sadate le mérite d'avoir ouvert la première brèche qui a permis d'envisager le développement des pourparlers israélo-arabes que nous connaissons aujourd'hui. Elle a de plus conféré à l'Egypte une position de médiateur entre les différents protagonistes au Proche- et Moyen-Orient, qui s'est renforcé depuis sa réintégration au sein du système arabe au sommet d'Amman en 1998. Son influence semble peser sur les négociations de paix avec Israël. Le concept de la « terre contre la paix », qui lui avait permis de regagner le Sinaï lors des négociations avec l'Etat hébreu, sert désormais de modèle à ses coreligionnaires jordaniens, palestiniens, syriens et libanais.

Néanmoins, l'évolution actuelle de la situation interne égyptienne d'une part, et du processus

de paix d'autre part, peut générer des tensions vives entre les deux nations. Elles risquent de fragiliser une paix qui demeure malgré tout relativement fragile.

En effet, il y a eu peu de progrès depuis la visite historique en 1977 d'Anouar El Sadate à Jérusalem. Depuis plus de vingt ans, les égyptiens vivent la paix israélo-égyptienne sans grand enthousiasme. Les égyptiens avaient accueilli les accords de Camp David avec espoir. Mais, la crise économique que connaissait alors le pays a continué à s'aggraver. Les disparités entre les deux pays sont criantes. Peu d'égyptiens se sont rendus en Israël alors que le nombre d'israéliens faisant le trajet inverse ne cesse de croître (plus de 200 000 par an). Pourtant un certain nombre de projets économiques et de programmes bénéficiant de l'appui des Etats-Unis voient le jour. Ils cherchent à tisser des liens plus étroits entre les deux pays. Les plans pour combattre la désertification, pour relier les réseaux électriques israéliens à l'Égypte, la Jordanie et les territoires contrôlés par les Palestiniens ou encore pour construire un gazoduc illustrent les efforts consentis. Cependant, la coopération culturelle, économique et technique reste encore timide. Il existe bien une volonté des élites politiques tant à Jérusalem qu'au Caire d'entretenir le climat de paix à travers des projets parfois symboliques. Cela s'est traduit notamment par la célébration du vingtième anniversaire des accords de camp David, ou encore par la décision de planter une forêt de la paix. Mais, un certain décalage demeure entre la population et ses élites. Les retombées économiques de la stabilité entre les deux pays ne font pas sentir. La contestation grandit en Égypte.

Les assises du pouvoir égyptien restent donc fragiles. L'assassinat du président Sadate n'a pas suscité d'émotion considérable au sein de la population. Des violences perpétrées à travers le pays contribuent à augmenter de façon sensible le nombre des arrestations. Elles trouvent en général leur origine dans la crise sociale qui secoue un pays où les forces islamistes se sont consolidées. La lutte contre l'islamisme a souvent été invoquée pour limiter les libertés individuelles. Cela a contribué à favoriser l'émergence de forces politiques largement influencées par Les Frères musulmans, dont on connaît l'opposition à l'État hébreu. L'action violente, si elle demeure toujours fréquente, tend à être dépassée par l'infiltration des réseaux du pouvoir social et politique. Le pouvoir égyptien ne peut donc ignorer ces courants qui influencent directement sa politique. L'Égypte, longtemps marginalisée sur la scène arabe, cherche à y retrouver un rôle important. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter la récente visite d'Hosni Moubarak au Liban, à la suite des raids israéliens de représailles contre le Hezbollah. Il demeure donc entre les deux pays de nombreuses sources de tension.

#### D. IRAK

Lors de sa création, en 1952, par le Palestinien chrétien Georges Habache, le Mouvement des nationalistes arabes (MNA) définit son but de cette façon : « Tant que n'existera pas l'État unifié regroupant l'Irak, la Jordanie et la Syrie (comme premier pas), notre confrontation avec les Juifs et l'alliance occidentale sera quasiment impossible. »<sup>8</sup>. Cette citation montre que l'Irak a depuis l'origine été conduit à jouer un rôle actif dans la lutte contre l'État israélien. De fait, depuis longtemps, il est un des lieux où le nationalisme arabe a trouvé un large écho. En juillet 1968, Bagdad a connu un coup d'État qui porta le parti baasiste au pouvoir. Ce parti, qui pose l'unité arabe comme idéal, possédait depuis 1951, une section régionale en Irak. S'il fut essentiellement un marche pied pour Saddam Hussein, qui en fit un instrument à son unique profit, les références à l'unité arabe serviront la cause palestinienne de façon particulièrement marquée à partir du milieu des années 80. Cette alliance faillit d'ailleurs être fatale à l'OLP, puisque l'organisation figurera parmi les seuls soutiens du régime irakien au moment de la Guerre du Golfe en 1991.

<sup>8</sup> In *Golfé, clés pour une guerre annoncée* – p 103 - Alain Gresh et Dominique Vidal – *Le monde éditions* – février 1991

En effet, Saddam Hussein, dans les mois qui précédèrent cette guerre, et après s'être réconcilié avec l'Iran, utilisa tour à tour, l'islamisme, le panarabisme, et l'anti-américanisme pour se concilier l'opinion du Proche-Orient. Le ressort anti-israélien fit bien sûr partie de son discours. Il trouva un large écho auprès des palestiniens dans la mesure où, à l'époque, la perspective d'un règlement du conflit israélo-palestinien semblait, et de très loin, hors d'atteinte. Pourtant, un certain nombre de facteurs s'étaient conjugués depuis le milieu de la décennie précédente pour aboutir à une solution. L'Intifada, ou guerre des pierres, avait fragilisé le pouvoir israélien. L'administration américaine n'avait pas ménagé ses efforts pour faire pression sur Israël et avait entamé un dialogue avec les Palestiniens auxquels elle apporta un certain soutien. Il est vrai que la position palestinienne avait elle-même considérablement évolué. Mais, le 20 juin 1990, à la suite du débarquement sur la côte israélienne d'un commando (commandité par Bagdad) du Front de libération de la Palestine d'Aboul Abbas, déjà célèbre pour le détournement du navire italien *Achille Lauro* en 1985, l'administration Bush suspendit le dialogue américano-palestinien. Il ne restait plus aux palestiniens que le recours irakien. Pour cause, depuis la guerre du Kippour, il n'existait plus dans la région de puissance arabe capable de défier Israël. Seul l'Irak, présenté à l'époque comme possédant la quatrième armée mondiale, paraissait avoir les moyens de le menacer. Ceci était renforcé par l'ambitieux programme d'armements balistiques mené par Bagdad. L'Irak pouvait se présenter comme l'unique défenseur de la cause palestinienne. Cette position le conduira d'ailleurs à plusieurs reprises, au cours de la guerre du Golfe, à lancer des Scuds sur Tel Aviv. Le but évident était de faire entrer l'Etat hébreu dans le conflit et obtenir ainsi le moyen de déstabiliser l'alliance.

La guerre du Golfe s'est terminée par l'anéantissement de l'Irak. Les Etats-Unis maintiennent depuis cette date une pression constante en vue de provoquer la chute du régime irakien. L'avènement d'un nouveau régime serait sans aucun doute soutenu par Washington. Cela pourrait également conduire à un changement dans les rapports entretenus entre l'Irak et Israël. Cependant, l'idéologie panarabe reste très prégnante en Irak. Ce sont davantage les perspectives d'un rapprochement avec Téhéran qu'il faut envisager.

#### E. IRAN

L'Iran, depuis la révolution khomeyniste, entretient des liens étroits avec la Syrie. Cette alliance a pour but de faire face à la menace que fait peser l'Irak sur les deux pays. Elle doit également se replacer dans le cadre d'intérêts mutuels. Pour le régime Iranien, Damas a longtemps servi de tête de pont pour entraver l'influence américaine au Proche- et Moyen-Orient et permettre le rapprochement avec les pays du Golfe. Pour la Syrie, l'Iran, en continuant de reconnaître son importance dans le contrôle du Liban, contribue à préserver ses intérêts régionaux.

Pourtant, il y a longtemps eu des liens entre l'Etat perse et Israël. Le régime Palhavi cherchait à travers Israël à conforter sa position stratégique vis à vis des occidentaux. La révolution khomeyniste, qui a porté le clergé au pouvoir à Téhéran, a rompu cette entente. En effet, ce dernier a toujours été opposé au sionisme. En 1936, par exemple, il apporta son soutien à la révolte des Palestiniens sous mandat britannique. Par ailleurs, la politique suivie par l'Iran au Liban a clairement démontré son hostilité à l'Etat hébreu. Les chiïtes libanais du Sud Liban ont entretenu très tôt des contacts avec les chiïtes perses, à travers des échanges commerciaux et familiaux. L'implantation de cellules résistantes palestiniennes a suscité l'intérêt des mouvements clandestins d'opposition iraniens au régime du Chah, durant les années 70. Là, les contacts se sont établis et les iraniens ont reçu une formation militaire dans les camps d'entraînements palestiniens tenus par le Fatah, le FPLP (Front Populaire de Libération de la Palestine) ou le FDLP (Front Démocratique de Libération de la Palestine). De cette expérience est né un fort

engagement anti-israélien, accentué par la politique israélienne du Chah. En 1982, l'invasion israélienne au sud du pays des Cèdres, contribuera à une implantation des iraniens dans la région. Il s'agit d'ailleurs davantage pour les Iraniens d'étendre leur influence au sein d'un Proche-Orient dominé par les Sunnites que de combattre Israël, problème concernant, aux yeux de Khomeyni, exclusivement les Arabes. Néanmoins, par le soutien qu'ils apportent à la naissance du mouvement libanais Hezbollah ainsi que par le nombre de ses implantations libanaises, l'Iran est devenu un facteur qui s'oppose à une intégration israélienne pérenne au sein de sa région.

Il ne faut cependant pas sous-estimer les chances d'un rapprochement israélo-iranien. En premier lieu l'évolution du régime iranien laisse présager d'une diplomatie moins hostile à l'égard d'Israël. Deuxièmement, il faut garder à l'esprit la part importante prise par les israéliens dans le scandale de l'Irangate<sup>9</sup> qui atteste de liens permanents entre les deux pays. Enfin, on peut également voir à travers la politique menée par Hafez El Assad à l'égard de l'Iran une certaine crainte de voir son allié opérer une volte-face diplomatique vers une entente avec Israël.<sup>10</sup> L'Etat iranien fait en effet preuve d'un certain pragmatisme et se complait souvent dans un rôle ambigu. Il a soutenu la Syrie lorsque celle-ci a exprimé des réticences à l'égard du processus de paix, ou contre la reprise des négociations secrètes entre Israéliens, Jordaniens et Palestiniens à Oslo en 1993. En revanche, il n'a pas réagi à la signature du traité de paix israélo-jordanien d'octobre 1994.

A vrai dire, l'Iran n'est que peu concerné par le conflit israélo-arabe. Mais si des progrès sont enregistrés dans le processus de paix israélo-syrien et que le régime irakien reste exclu de la communauté internationale, l'Iran craint lui aussi de se retrouver isolé sur la scène du Proche-Orient en perdant l'appui de la Syrie. On ne peut donc pas exclure un rapprochement progressif entre les deux acteurs non arabes que sont les Etats hebreu et perse.

## F. TURQUIE

Israël et la Turquie ont lié une relation qui n'est pas sans causer quelques inquiétudes à leurs voisins. Les deux pays se défendent de vouloir chagriner quiconque et affichent au travers de cette relation la volonté de promouvoir la stabilité régionale.

Il est vrai que cette alliance entre la Turquie, successeur d'un grand empire musulman et Israël, l'occupant juif de la troisième ville sainte de l'Islam a de quoi surprendre. Un certain nombre d'intérêts communs poussent au rapprochement des deux pays. Tous deux sont des démocraties parlementaires engagées dans le libre échange. Ils constituent ainsi au Proche Orient des cas suffisamment remarquables pour ressentir la nécessité de se rapprocher. De plus, ils sont également en proie à un certain isolement dans leur sphère d'influence naturelle. D'une part Israël reste empêtré dans un processus de paix qui ne parvient pas à trouver une issue rapide. D'autre part, la Turquie se voit repoussée aux portes de l'Europe, et le monde arabe la considère avec suspicion. Enfin, tous deux redoutent les conséquences d'un panarabisme latent dans la région. Malgré la disparition du concept d'unité arabe avec la fin de la guerre froide, il existe entre les pays arabes du Proche- et Moyen Orient des solidarités nombreuses. L'arabité reste le seul fil conducteur qui permet à des pays aussi différents que la Syrie, la Jordanie, les monarchies du Golfe ou l'Egypte de se rejoindre. Le rapprochement des deux Etats permet de canaliser les effets de l'hostilité régionale. Il bénéficie en outre d'un appui américain important, les deux pays jouant un rôle pivot dans la stratégie américaine régionale.

<sup>9</sup> *Les 100 portes du Proche-Orient* – Alain Gresh et Dominique Vidal – Les éditions de l'atelier – P.197

<sup>10</sup> Voir *le Monde arabe et Israël aujourd'hui – chapitre 1 : la Syrie face à Israël* – C. Kaminsky et S. Kruk – P.U.F 1999

Un pacte de coopération militaire a été signé en 1996. Les deux armées de l'air coopèrent par exemple de façon étroite. L'exiguïté du territoire israélien ne permet pas aux pilotes juifs de s'entraîner de façon réaliste. La Turquie leur offre le vaste champ de manœuvre qui leur manque.

Les deux parties ne parlent cependant pas d'alliance objective. De fait, rien ne les engage l'un vis à vis de l'autre en matière de défense. Mais leur relation se cimente pas à pas pour devenir l'un des axes géopolitiques les plus sérieux du Proche-Orient. Cependant, de nombreux Turcs, qui espèrent que leurs relations avec leurs voisins arabes prendront un tour moins conflictuel, dénie le terme « d'axe ». L'adjonction de la Jordanie au sein de ce partenariat lui donnerait une tournure moins anti-arabe. De nombreuses démarches ont été entreprises en ce sens par les deux pays.

Toutefois, la Syrie, qui possède des frontières communes avec la Turquie et Israël, ne voit pas la chose d'un très bon œil. Les Syriens sont convaincus que ce pacte est directement dirigé contre eux. En particulier, leurs revendications se sont faites très pressantes lorsque la Turquie et Israël ont conduit ensemble des manœuvres conjointes au sud de la Méditerranée en janvier 1996. Les soupçons de la Syrie sont fondés. Les services du Mossad, par exemple, partagent un certain nombre d'informations avec leurs homologues turcs sur la Syrie. Par ailleurs, la Turquie reproche au pouvoir syrien de soutenir depuis plus de quinze ans la rébellion kurde dans l'est du pays.

L'Égypte également apprécie peu ce rapprochement. Elle le considère comme négatif et de nature à briser tout effort de consolidation du processus de paix israélo-arabe. Le 16 septembre 1998, la ligue Arabe a quant à elle qualifié le lien israélo-turc de menace tournée contre les intérêts des nations arabes.

Pourtant, la dimension économique de ce partenariat n'est pas négligeable. Un certain nombre d'accords a été signé entre les deux pays. Les échanges représentent près de 10 milliards de francs. Israël a investi dans un certain nombre de projets agricoles ou hydroélectriques. Mais le secteur le plus rentable demeure celui des industries de défense. L'industrie aéronautique israélienne bénéficie de la volonté des turcs de réduire leur dépendance à l'égard des États-Unis. Elle a pris en charge, par exemple la rénovation des 54 chasseurs F4 turcs ainsi que celle des F5. Les entreprises israéliennes cherchent à vendre aux turcs des systèmes d'armes sophistiqués. Elles participent à la fabrication d'hélicoptères ainsi que de 1000 chars d'assaut.

Cette relation, qui officiellement n'est dirigée contre personne, permet, il est vrai, à Israël de sortir de son enclavement au sein du monde arabe. Toutefois, l'ambiguïté qui la traverse ne facilite pas les pourparlers de paix, en particulier avec la Syrie. Elle peut avoir des effets pervers, dans la mesure où la perception israélienne du besoin de négocier des accords à l'intérieur de son périmètre proche se trouve réduite. Cependant, après une normalisation des relations entre Israël et ses voisins arabes, on peut supposer qu'elle pourra servir de base à une alliance plus large dans un cadre régional. Ceci, d'autant plus que la Turquie, ne parvenant pas à se faire accepter au sein de l'Union Européenne, souhaite ranimer l'option d'une coopération régionale orientale. Pour l'heure, elle reste sujette à caution en particulier aux yeux des arabes.

La place d'Israël au sein du Proche-Orient est donc encore sujette à de nombreuses remises en question. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'État hébreu continue de déranger. C'est davantage de façon résignée que les Arabes acceptent de voir Israël jouer un rôle sur la région. Les relations avec ses voisins restent tendues. La place qu'occupe l'État israélien reste fragile. Il faut également considérer un certain nombre de difficultés auxquelles Israël se heurte aujourd'hui. Dans un environnement qui lui reste hostile, la société israélienne a néanmoins beaucoup évolué pour des raisons qui lui sont à la fois extérieures et intérieures. Nombre d'Israéliens aspirent à la paix et souhaitent voir leur nation se développer de la même façon que n'importe quel autre État développé de la communauté internationale. Cela engendre une mutation de la société israélienne qui n'est pas sans conséquences sur les fondements de la nation. De plus, l'évolution future de sa capitale, Jérusalem, conditionne pour beaucoup la normalisation de l'État hébreu. Enfin, Israël ne trouvera la paix que lorsqu'une solution définitive sera trouvée dans le cadre des pourparlers israélo-palestiniens. Ce sont les points que nous allons successivement aborder, car ils constituent des facteurs de fragilité interne non négligeables.

## II. LES FACTEURS D'INSTABILITE INTERNE

---

### 1. UNE STRUCTURE POLITIQUE FRAGILISEE

---

#### A. STRUCTURES ET MENTALITE DE LA POPULATION ISRAELIENNE

La structure de la population israélienne connaît un certain nombre de fractures. Elles contribuent à fragiliser les fondements mêmes du pays et mettent en cause sa viabilité. Aujourd'hui, si l'État et la démocratie sont solidement construits, un certain nombre de clivages traversent la société israélienne. Ils sont de trois ordres :

- Baisse de pouvoir de cohésion du sionisme
- Opposition entre laïcs et juifs orthodoxes
- Hétérogénéité de la composition ethnique du pays

#### 1) LE SIONISME

Le sionisme est le pilier essentiel de la construction de l'état hébreu. Il a cherché à effacer les différences d'origines des colons et s'est fondé sur le rôle de la religion juive.

A la fois d'inspiration socialiste et nationaliste, l'un de ses objectifs initiaux était de créer une nouvelle sorte de juif, libéré de l'expérience traumatisante de la diaspora. Il fallait pouvoir donner une unité à ce mouvement et rassembler les juifs à travers le monde autour d'un projet commun gommant au maximum l'héritage culturel de leurs différentes origines. A cette fin, les premiers sionistes firent renaître l'hébreu et donnèrent une consonance hébraïque à leurs noms. Ils réussirent brillamment et il y a aujourd'hui pour les 6 millions d'Israéliens un réel sentiment

national. On ne peut qu'être impressionné par le fonctionnement de la Knesset qui rassemble des députés nés dans plus de douze pays différents.

Le sionisme ne peut cependant se départir des références à la religion Juive même si nombre de ses héros étaient plus inspirés par des idéaux politiques laïcs. Par exemple, Moshe Dayan, non croyant, ira toucher le mur des lamentations après la conquête de Jérusalem Est en 1967. Comment en aurait-il d'ailleurs pu être autrement quand, à travers l'Europe, les juifs éparpillés et sans « foyer national », dépendaient de la religion pour soutenir leur sentiment national. Tout naturellement, David Ben Gourion, à la naissance de l'Etat israélien, décida que les institutions respecteraient les lois religieuses. Ainsi le mariage et le divorce devaient se conformer à la loi rabbinique. La précarité que connurent un grand nombre de colons au cours de la construction de l'état hébreu favorisa un retour du sentiment religieux. Leur mode de vie connaissait d'ailleurs certaines similitudes avec le fonctionnement des communautés juives traditionnelles. Cela contribua à façonner davantage l'unité de ce peuple aux origines très diverses.

Cependant, aujourd'hui, la situation est toute autre. L'environnement plus sûr ne contraint plus Israël à combattre pour assurer sa survie. Le développement économique du pays rejoint celui des pays occidentaux. Le PNB par habitant est de 16 000\$. La société israélienne ne ressent plus le besoin de faire appel à un imaginaire où le religieux a une part prépondérante. L'ouverture sur le monde extérieur lui fait rompre les amarres avec le monde ancien. Là où une certaine communauté d'intérêt unissait des groupes d'origines diverses, les clivages culturels traditionnels reprennent le dessus. Le sionisme n'est plus un facteur d'intégration de la société israélienne.

## 2) JUIFS ORTHODOXES ET LAÏCS

Le sionisme n'a jamais su définir clairement la relation entre la nation, l'Etat, le territoire et la religion. Une tension entre le mouvement fondé par Théodore Herzl au congrès de Bâle en 1897 et les juifs orthodoxes a toujours existé. Mais les impératifs liés à la construction de l'Etat hébreu et la politique habile de ses chefs a toujours permis de conserver un équilibre entre les tenants de la laïcité et les orthodoxes. Opposés à la modernité, ces derniers étaient considérés de façon plutôt pittoresque par les entrepreneurs fondateurs d'Israël. Ces dernières années, toutefois, leur poids politique et leur confiance n'a cessé de croître. Leurs communautés florissantes ne se limitent plus à quelques quartiers de Jérusalem, mais s'étalent à travers tout le territoire. Si leur poids économique reste faible, leur influence ne peut plus être ignorée. L'assassinat de Monsieur Rabin ou l'attentat de la mosquée de Jérusalem illustrent une radicalisation de ces tensions.

On voit le pays se diviser en deux autour des problèmes évidemment politiques, mais surtout sur la conception même de la nature de l'Etat juif. Les dirigeants rabbiniques agitent de plus en plus fréquemment le slogan d'un Etat selon la loi religieuse, proclamant leur rejet du régime démocratique. A l'opposé, de nombreux milieux socioprofessionnels se fondent sur la défense de la liberté et le refus de toute discrimination due à l'origine nationale. Pour eux, la religion doit relever de la sphère privée. L'individualisme démocratique s'oppose au collectivisme religieux et sioniste qui façonna Israël. La fracture se révèle de plus en plus profonde. De récents sondages montrent d'ailleurs que les israéliens sont davantage préoccupés par le conflit qui oppose les religieux aux orthodoxes que par le conflit avec les arabes.

## 3) HETEROGENEITE DE LA POPULATION

Le creuset sioniste ne parvient plus non plus à remplir sa fonction d'amalgame. La population israélienne est hétérogène de fait. La longue histoire de la diaspora juive n'a pu qu'édifier des différences culturelles et ethniques entre ses membres. C'est davantage son exceptionnelle mémoire collective que son homogénéité qui a valu à ce peuple de perdurer après 2000 ans d'exil. Aussi, on trouve en Israël une population juive très diversifiée. Elle se divise pour partie entre juifs ashkénazes et juifs sépharades. Mais, en plus de cette division selon un découpage

régional, se superpose une division selon un facteur temporel. Les immigrants d'aujourd'hui ne possèdent plus les mêmes motivations que leurs prédécesseurs. Ceci fragilise Israël.

Après plus de 50 ans d'existence, une éducation commune et un taux de mariages mixtes respectable, les relations entre les juifs ashkénazes et les juifs sépharades continuent de générer des antagonismes puissants. Il est exagéré de considérer les juifs Sépharades comme un groupe ethnique homogène. Littéralement, les Sépharades sont des juifs qui viennent d'Espagne, mais le terme s'est généralisé pour désigner les juifs originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Toutefois, bien qu'il y ait de grandes disparités au sein de ces groupes, la séparation entre les Sépharades et ashkénazes s'est surtout traduite jusqu'à présent à travers le jeu politique dominé par le problème territorial. La majorité des Ashkénazes se retrouvant plutôt du côté des Colombes quand les Sépharades sont proches des Faucons. Depuis peu, de vieux clivages resurgissent. D'autres mouvements politiques voient le jour. Ils fondent leurs combats sur une reconnaissance de la spécificité identitaire des juifs sépharades. Ces derniers se perçoivent sous un angle minoritaire, confinés dans des villes moins développées et ne pouvant accéder aux plus hautes fonctions. Ils font valoir leurs droits vis à vis des juifs ashkénazes considérés comme une élite dominante, favorisée et peu soucieuse de redistribuer ses richesses. Leur combat se résume dans un slogan particulièrement éloquent : « C'est aussi ma terre ». Il révèle en particulier les tensions provoquées par l'immigration qui modifie les structures de la société israélienne.

Depuis plus d'un siècle, la terre d'Israël est soumise à une arrivée massive de colons juifs. Depuis 40 ans, leur origine se diversifie. Au début des années 60, la population juive se composait essentiellement de juifs d'origine occidentale et asiatique. Aujourd'hui, la part relative des immigrants occidentaux a singulièrement diminué. De nouvelles souches se sont implantées, en particulier en provenance d'Afrique. L'immigration russe est révélatrice des changements rapides de la composition de la population israélienne. Au début du siècle, les premiers pionniers étaient pour la plupart russes. Sous la dictature soviétique, ce flot s'est tari. Toutefois, 150 000 juifs russes furent autorisés à émigrer au cours des années 70. Ils s'intégrèrent très facilement. Depuis 1989, plus de 700 000 sont arrivés. Ils représentent maintenant plus de 15% de la population. Comme leurs prédécesseurs, ils ont été accueillis avec enthousiasme et considérés comme des renforts sionistes. Ils n'ont cependant pas accepté de se fondre dans le modèle israélien traditionnel. Ainsi, leur influence sur la vie politique israélienne a surtout été motivée par des intérêts économiques. Ils ont également fondé le premier parti « ethnique ». Enfin, ils développent leurs activités en marge de la nation « hôte ». Ils conservent des liens étroits entre eux. Ils ont créé leurs propres médias de langue russe (4 journaux et 2 radios) et leurs propres associations culturelles. Ils n'éprouvent pas de véritable attachement pour Israël. Ils sont avant tout venus chercher un mieux-être et dans ce cadre s'organisent pour défendre leurs intérêts spécifiques.

A cette diversité de composition de la société israélienne juive, s'ajoute le cas des arabes israéliens, qui contribue à rendre la cohésion nationale encore plus difficile à envisager.

#### 4) UN ISRAËLIEN SUR CINQ EST ARABE

Les Arabes d'Israël n'ont jamais cherché l'intégration au sein de l'Etat juif, pas plus qu'elle ne leur fut proposée. En conséquence, ils continuent de vivre dans leur propres villes et villages. Même si nombre d'entre eux contiennent une population mixte d'arabes et de juifs, il s'agit plutôt d'une juxtaposition de quartiers adjacents que de villes réellement homogènes. Par exemple Nazareth, possède sa ville haute (juive) et sa ville basse (arabe), et dont la ville haute contient elle-même une large population de Russes.

Les Arabes qui habitent Israël sont ceux qui n'ont pas pu ou voulu fuir au moment des années chaotiques contemporaines de la création de l'Etat d'Israël. Assez grossièrement, les

Arabes du nord ont trouvé refuge au Liban, quand ceux du sud se sont dirigés vers la bande de Gaza. La part qu'a joué Israël dans leur fuite fait aujourd'hui encore l'objet de nombreux débats, non seulement entre les juifs et les arabes, mais aussi au sein même d'Israël. Ce qui est certain, c'est que les chefs israéliens considéraient l'exode massif des palestiniens comme un bienfait. En particulier, cela conduisait à établir une solide majorité juive, et par voie de conséquence leur rendait tout processus démocratique largement favorable, même en garantissant aux arabes des droits civiques et politiques complets. Seuls quelques réfugiés eurent le droit de rentrer. Ce qui a divisé de nombreuses familles palestiniennes.

Les leaders palestiniens, qui en 1946, choisirent de rejeter le plan de partage de la Palestine portent également une lourde responsabilité dans le drame que vivent les Palestiniens depuis plus de cinquante ans. Il est vrai qu'à l'époque, ils constituaient une large majorité. La constitution d'un Etat palestinien voisin du nouvel Etat juif, acceptée par les leaders sionistes eux-mêmes, leur paraissait être d'une criante injustice. En dépit d'une mémoire collective très emprunte de ces événements pour l'ensemble du peuple palestinien, il faut admettre que les arabes d'Israël forment aujourd'hui une entité à part. Ils n'ont quasiment plus eu de contact avec leurs homologues de la bande de Gaza et de Cisjordanie dès les premières années d'Israël. En 1967, lorsque la Cisjordanie fut occupée par l'Etat hebreu, un fossé s'était déjà creusé entre les deux communautés. Les arabes d'Israël bénéficiaient d'une meilleure qualité de vie, avaient appris l'hebreu, et pour une grande majorité s'étaient faits à l'idée d'un avenir au sein même d'Israël. Depuis, en dépit de contacts plus fréquents entre eux, le processus d'israélisation paraît s'être poursuivi. Et, bien qu'ils partagent l'espoir avec leurs compagnons palestiniens de voir un Etat indépendant naître à Gaza et en Cisjordanie, les Arabes israéliens n'envisagent pas de quitter Israël. Leur principal souhait est plutôt que la paix leur procure une meilleure position moins ambiguë et plus équitable au sein de la société israélienne.

On constate donc que la société israélienne est traversée par de profonds courants divergents qui pourtant hier tendaient à se rapprocher. Les nouvelles conditions que connaît Israël aujourd'hui recomposent la société autour de lignes de fracture que les pionniers avaient cherché à réduire. Ayant imposé son existence au Proche-Orient, Israël doit donc faire face à une mutation de sa population qui peut mettre à mal sa cohésion et faire vaciller ses fondements.

### **B. LE CAS DE JERUSALEM**

Le retour vers Jérusalem a imprégné la vie et l'histoire de la diaspora juive depuis la prise et l'incendie de la ville en 70 par Titus puis la destruction du Temple en 135. Cette ville est pour Israël un élément constitutif de son identité. Ce fait repose sur l'attachement historique du peuple juif à Sion. Pourtant, on note aujourd'hui un certain nombre d'éléments qui peu ou prou contribuent à fragiliser l'Etat israélien. L'évolution de la société elle-même relativise davantage l'importance de la ville. De plus, la question palestinienne ne pourra faire l'impasse sur un règlement définitif du statut de la ville. Pour comprendre les enjeux que constituent cette ville il faut tout d'abord se placer dans une perspective historique.

Fondée au III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, la ville de Jérusalem est au cœur de toutes les luttes que le Proche-Orient a connu. Ce qui ne manque pas d'être paradoxal lorsque l'on sait que Yeroushalayim signifie « ville de la paix ». Ville sainte des trois religions monothéistes, elle revêt une importance considérable aux yeux de bon nombre de fidèles juifs, chrétiens ou musulmans. Tout d'abord, pour les juifs, Dieu y arrêta le bras d'Abraham auquel il avait ordonné de sacrifier son fils Isaac. Le temple y fut érigé par Salomon et David pour abriter l'Arche d'Alliance. On y trouve aussi les tombeaux du roi David, d'Absalon et de Rachel. Pour les chrétiens, le Christ y

souffrit sa Passion. On y trouve le Saint Sépulcre, le tombeau de la Vierge, le lieu de l'Ascension. Enfin pour les musulmans, Jérusalem est la troisième ville sainte de l'Islam après La Mecque et Médine. Elle fut la première direction de prière (qibla) et de l'ascension céleste de Mahomet. La mosquée Al Aqsa y a été édifiée.

Une telle caractéristique ne manque pas de compliquer singulièrement les aspects géopolitiques de l'existence de l'Etat d'Israël. En effet, la ville endosse un caractère sacré et en théorie intouchable. Depuis le traité de Berlin en 1885, « aucune atteinte ne saurait être apportée au statu quo des lieux saints ».<sup>11</sup> De fait, en 1947, le Conseil de sécurité avait prévu (résolution 181) le partage de la Palestine "mandataire" en un Etat juif et un Etat arabe, Jérusalem constituant une entité séparée (« corpus separatum ») placée sous le contrôle des Nations Unies. La première guerre israélo-arabe en décida autrement : Jérusalem fut coupée en deux, sa partie ouest annexée en 1949 par Israël qui en fit sa capitale, tandis que la partie orientale revenait à la Jordanie. En 1967, la guerre des « six jours » permit à Israël de conquérir, avec la Cisjordanie, la partie orientale de Jérusalem annexée le 28 juin 1967 (les limites de la municipalité passant de 607 à 7285 ha). Enfin, aux termes de la loi fondamentale du 30 juillet 1980, Jérusalem devenait la « capitale éternelle d'Israël ». Malgré la condamnation du Conseil de sécurité (résolution 478 du 20 août 1980), Israël entreprit d'intégrer la ville à l'Etat juif à travers notamment une ambitieuse politique de construction : un cordon de quartiers modernes israéliens ceinture désormais la partie Est de la ville.

La détermination avec laquelle Israël a conquis la ville au mépris du droit international illustre parfaitement l'importance qu'elle revêt pour les juifs. Une directive du gouvernement israélien publiée en 1996 stipulait d'ailleurs :

*"Jérusalem, la capitale d'Israël, est une ville sacrée et indivisible et elle restera toujours sous la souveraineté d'Israël"*<sup>12</sup>

Cette seule phrase montre l'attachement charnel des Israéliens à cette ville. Le sionisme a cherché dès les origines à se réapproprier ce symbole car il s'agit pour lui de s'inscrire dans la continuité de l'histoire juive. Après 1967, le premier geste des Israéliens fut d'aménager, devant le Mur Occidental (dit des Lamentations), une esplanade pour permettre le rassemblement des Juifs devant l'ultime vestige du Temple. La loi fondamentale de juillet 1980 est d'ailleurs l'aboutissement d'un processus entrepris dès les premiers mois de l'existence d'Israël. La ville est le siège du gouvernement depuis 1949, de la présidence depuis 1952. En 1960, la Knesset déclarait que Jérusalem a toujours été la capitale d'Israël. Comme le souligne fort justement Alain Dieckhoff, "toujours" signifie même lorsque le peuple juif ne formait plus une nation constituée sur terre.<sup>13</sup>

Cet attachement explique la politique sioniste à l'égard de la ville qui a stimulé son expansion urbaine. En 1896, elle ne comptait que 28 000 juifs. En 1948, elle en compte déjà 100 000. Les colonies juives, dont l'effectif atteint 315 000 personnes, comptent près de 165 000 âmes<sup>14</sup> à Jérusalem même. L'organisation administrative de la ville a visé à étoffer la présence juive en son sein, en particulier à l'est de la ville. Aujourd'hui, il y a un équilibre entre les Arabes, environ 340 000, et les juifs, environ 370 000. C'est le résultat d'une urbanisation qui s'est faite au détriment des arabes dont plusieurs milliers furent expulsés. Certains terrains annexés sont confisqués. Le développement des quartiers restés palestiniens est bloqué. Les permis de construire sont accordés avec largesse aux habitants juifs quand ils restent très restreints pour

<sup>11</sup> Les 100 portes du Proche-Orient - Alain Gresh & Dominique Vidal - p 213

<sup>12</sup> Citée dans le rapport Delanoë

<sup>13</sup> Les espaces d'Israël - A. Dieckhoff - p 142

<sup>14</sup> Rapport Delanoë

leurs homologues Palestiniens. Les limites municipales de la Jérusalem unifiée ne correspondent d'ailleurs pas à des lignes d'expansion naturelles. Elles ont été tracées de telle sorte que l'extension territoriale de la cité ne se fasse pas au prix de l'intégration d'un nombre trop élevé d'arabes. Israël adopte, par ailleurs, une politique qui vise à limiter la densité humaine des arabes. Certains de leurs quartiers sont ceinturés par de nouveaux quartiers résidentiels juifs dont la fonction est d'éviter l'extension géographique de l'habitat palestinien<sup>15</sup>. En effet, du point de vue israélien, ce dernier a tendance à se développer quantitativement (influence de la natalité) sur une surface étendue et de façon anarchique (construction sans permis et au mépris du plan d'occupation des sols).

Toutefois, la conquête de la ville ne répond pas uniquement à des impératifs d'ordre politique ou religieux. Il y a également un aspect stratégique qui a fait de la maîtrise de la ville un point d'appui essentiel à la survie d'Israël.

Les événements de la première guerre israélo-arabe de 1948/1949 ont profondément marqué les Israéliens. Jusqu'en mars 1948, les combats ont tourné à l'avantage des Palestiniens. Plusieurs colonies juives furent encerclées et des grandes villes telles que Jérusalem isolées. Le ravitaillement de la ville sainte se révélera particulièrement difficile tant le corridor d'accès par l'ouest est escarpé et propice aux embuscades. Les forces arabes le prenaient en tenaille à la hauteur de Castel, Abou Gosh et Latroun. Après la victoire de 1967, la nécessité de conserver pour le pays des frontières sûres s'est concrétisée par le "plan Allon"<sup>16</sup> dont Jérusalem est un pilier.

La carte nous montre que la ville se situe au bord de la vallée du Jourdain qu'elle domine. Placée le long d'une ligne de crêtes dont les sommets dépassent souvent 800 mètres, la ville jusqu'en 1967 était insérée en territoire jordanien. Or, l'issue des batailles récentes qu'a connu la ville souligne le rôle essentiel des crêtes dans son contrôle. L'occupation du Mont Herzl en 1948 facilita la prise de contrôle de la ville juive. En 1967, les israéliens doivent une grande partie de leur succès à la maîtrise du Mont Nebi Samwil (875 m) et de la Colline des Munitions. Par ailleurs du point de vue strictement militaire, le contrôle de ces points hauts permet de verrouiller des axes secondaires qui pourraient être des voies de pénétrations pour les troupes arabes : à partir du Jourdain, au sud ou au nord-ouest. A l'est, un couloir conduit de Béthanie à Jéricho assurant ainsi la jonction avec la vallée du Jourdain et autorisant l'apport rapide de renforts aux colonies qui s'y trouvent. A l'ouest, le corridor de Jérusalem sera élargi par des adjonctions territoriales (Latroun, Beit Horon, Givon, Har Gilo, Goush Etzion) qui feront disparaître la menace permanente qui pesait sur elle lorsqu'elle était enchâssée en territoire jordanien. Ainsi, Jérusalem constitue un secteur clé du "plan Allon".

L'urbanisation de la ville et la construction de quartiers juifs enserrant les quartiers arabes possède également une vertu militaire non négligeable. Edifiés sur les collines qui encadrent la ville sainte, ils rendent ainsi ces positions beaucoup moins vulnérables à une reprise rapide par les troupes arabes. Ils constituent une ceinture de sécurité qui permet à la fois la surveillance passive du terrain environnant et une séparation avec la Cisjordanie arabe.

Enfin l'accroissement constant du réseau routier autour de Jérusalem accroît le rôle de cet espace comme nœud de communications et augmente donc son intérêt stratégique, pour les défenseurs comme pour les attaquants.

---

<sup>15</sup> C'est le cas des quartiers situés au nord de la vieille ville qui se trouvent coincés entre les murailles érigées par Soliman le magnifique au XVI<sup>e</sup> siècle et les remparts de béton édifiés par les architectes israéliens pendant les années 70.

<sup>16</sup> du nom du ministre du travail de l'époque Ygall Allon

La ville sainte a donc joué un rôle particulier dans l'édification de la nation israélienne. L'opposition qui existe entre les "Faucons" et les "Colombes" est moins tranchée pour le cas de Jérusalem que pour le reste des territoires occupés. Il existe un certain consensus à son égard. Néanmoins, une certaine évolution se dessine. Elle est marquée par la normalisation de l'insertion de l'Etat hébreu dans son environnement. Elle touche d'une part le tréfonds de la population israélienne et d'autre part la résolution de la question palestinienne.

La concurrence qui existe entre Tel Aviv et Jérusalem est assez éloquente. *The Economist* rapporte les propos de Shlomo Ben Ami du parti travailliste à la suite des élections de 1996 : "il s'agit de la victoire de Jérusalem sur Tel Aviv (...) Tel Aviv est la porte de la modernité". Ammon Rubinstein du Meretz déclare quant à lui : "les gens comme nous s'accrochent à Tel Aviv comme à un symbole".<sup>17</sup> Ces propos, dans une nation qui s'est construite autour du nom de Jérusalem, symbole de la nation, démontrent bien un changement de perception dans la société israélienne. Tel Aviv est effectivement marquée par son caractère séculier, ce qui l'oppose à Jérusalem. Elle est en outre une ville ordinaire, ce qui rejoint l'idée sioniste de doter les juifs du monde entier d'un Etat dans lequel ils pourraient se considérer enfin comme des citoyens normaux. C'est une ville dans laquelle le judaïsme marque la vie quotidienne de ses habitants sans pour autant les étreindre. Ce qui n'est pas le cas Jérusalem, dominée par les souvenirs et les lieux des conflits qui ont marqué les juifs. Bref, Tel Aviv symbolise l'intégration d'une ville méditerranéenne normale au sein de son environnement. De plus, à la différence de Jérusalem, on y trouve très peu d'arabes. Ce qui laisse l'illusion d'une édification pacifique d'Israël. Pour toutes ces raisons, elle apparaît comme l'exemple de la réussite du sionisme et de la vraie nation israélienne.

En outre, l'intégration d'Israël au sein du Proche-Orient ne sera définitivement réglée que lorsque le problème palestinien aura trouvé une solution viable. Les Israéliens depuis l'Intifada, ne peuvent plus imposer leur volonté aussi brutalement qu'auparavant. L'expérience du gouvernement Netanyahou, si elle a bloqué le processus engagé à Oslo, ne s'en est pas moins heurté à la résistance de la population palestinienne. L'affaire du tunnel asmonéen longeant le site de la Mosquée d'al Aqsa a été vécue comme une véritable provocation par les Palestiniens. Elle a donné lieu, en mai 1996, à des émeutes sanglantes qui ont coûté la vie à 86 personnes. Cet événement montre avec quelle détermination les Palestiniens sont également capables de défendre leurs intérêts dans la ville. Il illustre de manière significative que la souveraineté d'Israël sur Jérusalem, toute éternelle qu'elle puisse paraître, se heurte à la réalité et demeure somme toute partagée. En effet, le tournant pris par ces événements a contraint les deux parties à renouer le dialogue. Le 1<sup>er</sup> octobre 1996, MM. Netanyahou et Arafat ont rencontré le président Clinton et convenu de poursuivre la négociation sur les points de l'accord intérimaire encore en suspens. En outre, le président Ezer Weizman a reçu M. Arafat lors de son premier voyage officiel en Israël, le 9 octobre 1996.

Les Palestiniens se prévalent d'une présence dans la ville qui remonterait à 5000 ans réfutant ainsi les prétentions historiques juives ou tout au moins se présentant sur un pied d'égalité. L'émergence d'un Etat palestinien pose de façon inéluctable la question de sa capitale. Il ne fait aucun doute pour la population arabe qu'il s'agit également de Jérusalem. Outre l'accès aux lieux saints qui doit être possible pour tous les croyants de quelque religion qu'ils soient, les Palestiniens considèrent que Jérusalem, ne doit pas être divisée même si elle devenait la capitale de deux Etats. La cohabitation entre populations demeure à leurs yeux possible, dans une ville qui pourrait être régie sous un régime inspiré par un statut de « copropriété »<sup>18</sup>.

<sup>17</sup> *The Economist* - 25 avril 1998- "Israël at 50"

<sup>18</sup> M. Hassan Tahboub – ministre des cultes de l'Autorité Palestinienne – Rapport Delanoë

La question de Jérusalem pose, nous le voyons, de grandes difficultés. Il est d'ailleurs significatif qu'elle ait été reportée aux négociations finales des accords d'Oslo signés à Washington le 13 septembre 1993. Elle touche, en effet, toutes les bases de la stabilité géopolitique d'un Etat. Religions, populations, histoire, géographie et rivalités se combinent pour rendre sa solution plus ardue encore. Il n'est pas douteux qu'elle continuera encore longtemps à fragiliser les fondements de l'Etat israélien comme de l'Etat palestinien qui pourrait voir le jour. Ce dernier reste tributaire du règlement du problème palestinien que nous allons désormais examiner.

---

## 2. LE REGLEMENT DU PROBLEME PALESTINIEN

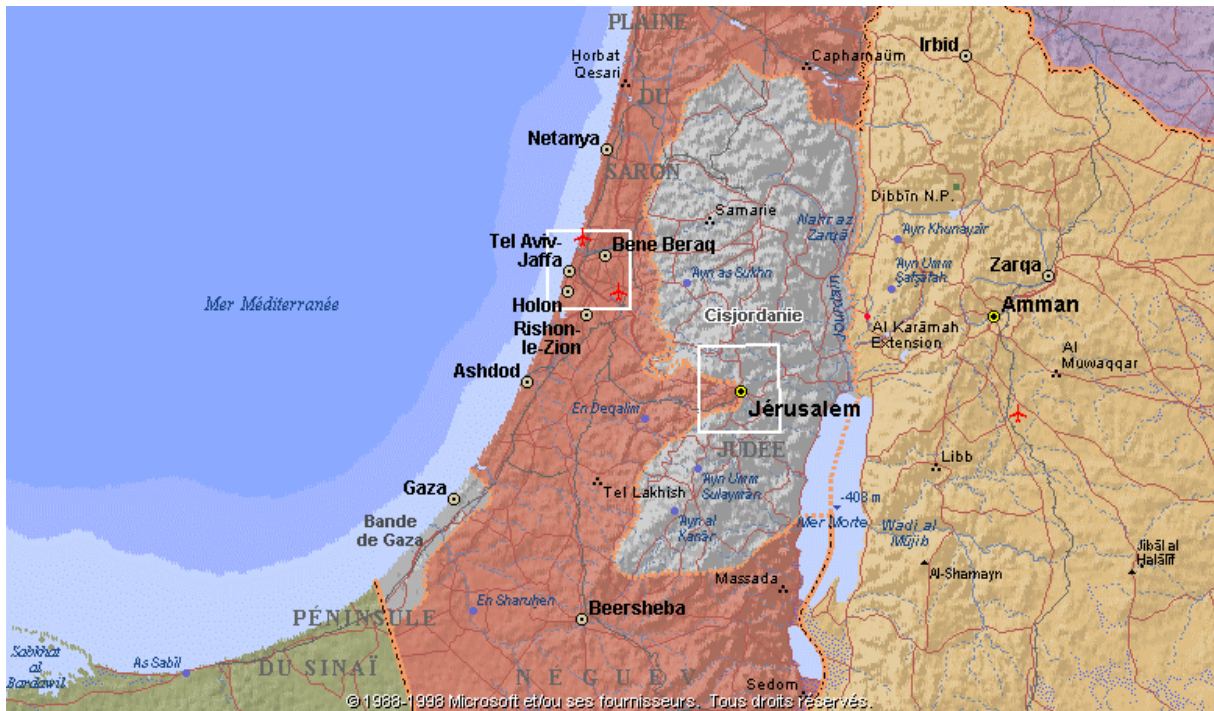
---

L'Etat d'Israël vient de fêter ses cinquante ans d'existence. C'est le 14 mai 1948 que David Ben Gourion proclama sa naissance. Cette date marque pour les Palestiniens le sombre jour d'*al Nakbah* (le Désastre). Depuis, les populations arabes civiles vivant en Palestine ont pour une grande partie d'entre elles été contraintes à l'exil, au point de former aujourd'hui la population déplacée la plus ancienne et numériquement la plus importante dans le monde. Il existe 3 521 130<sup>19</sup> réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA<sup>20</sup> en situation d'apatrides. Cette question revêt un intérêt géopolitique tout particulier. Le problème palestinien paraît loin d'être résolu. Tant que ne seront pas trouvées des solutions pour traiter le sort des réfugiés palestiniens et édifier un Etat palestinien viable, Israël ne pourra espérer développer dans la région des relations saines et durables avec ses voisins. Pour bien comprendre les enjeux qui sous-tendent ces questions, il est nécessaire d'évoquer les raisons qui ont poussé les Palestiniens à l'exode. Il faut également prendre conscience que l'identité nationale palestinienne s'est forgée essentiellement au cours de ces cinquante dernières années. Il y a eu une longue et douloureuse maturation qui les a menés à revendiquer un avenir différencié de l'ensemble des arabes. Aujourd'hui, au-delà des déclarations de soutien des différents leaders arabes, les Palestiniens ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Il n'en demeure pas moins une épine douloureuse qu'Israël ne peut pas ignorer.

---

<sup>19</sup> Rapport du Commissaire Général de l'UNRWA 1998

<sup>20</sup> UNRWA (United Nation Relief and Works Agency) : office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, créé le 8 décembre 1949.



En premier lieu, la création de l'Etat hébreu, et c'est l'explication la plus communément répandue, est pour beaucoup redevable au sentiment de responsabilité qui étreignait les pays occidentaux à la suite de l'Holocauste. Elle n'intervint toutefois pas ex-nihilo ; elle s'inscrivait dans la droite ligne des événements qui avaient marqué la Palestine avant guerre. Le sionisme dont l'influence avait commencé à se faire sentir au début du siècle, avait conduit, depuis 1917, la Grande-Bretagne à se faire à l'idée de l'établissement d'un « Foyer National Juif<sup>21</sup> » en Palestine (Déclaration Balfour). L'immigration juive y avait été encouragée. Alors que l'on y comptait à peine 88000 juifs pour 650000 arabes à la veille de la Première Guerre mondiale, en 1945, la Palestine était déjà peuplée de 550000 juifs et de 1 240 000 arabes. Cette importante immigration qui avait connu une hausse très sensible au cours des années 30, avait exacerbé les tensions entre juifs et arabes, au point de provoquer plusieurs émeutes en 1920 et surtout en 1936, où le Grand Mufti de Jérusalem en prit la tête. Elles furent durement réprimées par les Britanniques qui s'appuyèrent sur la *Haganah*, les forces d'autodéfense juives issues du sionisme officiel. Ainsi très tôt, les arabes avaient perçu le sionisme comme la volonté d'établissement d'un Etat juif en Palestine. Ils n'acceptèrent pas la déclaration « Balfour ». Ils estimaient que la puissance mandataire s'arrogeait le droit de donner à des étrangers une terre qui ne lui appartenait pas<sup>22</sup>. Cette vive opposition conduisit dans un premier temps les Britanniques à envisager un partage de la Palestine. Puis, ils proposèrent dans le Livre blanc de 1939 de limiter l'immigration juive à 75 000 pour les cinq années à venir, d'interdire les transactions foncières entre arabes et juifs, et promirent la création d'un Etat unitaire dix ans plus tard. Mais, fait remarquable, car il éclaire pour une bonne part la longue et difficile appréhension du peuple Palestinien considéré comme un tout, le Livre blanc fut négocié directement par les autorités mandataires avec les Etats arabes et non avec les Palestiniens. Ils n'avaient dès lors toute idée de l'existence d'un peuple Palestinien.

En second lieu, l'attitude particulièrement rigide des arabes contribuera à empêcher tout développement d'une nation palestinienne. Ils vécurent la création d'Israël comme procédant de

<sup>21</sup> « National Home » dans le texte de la déclaration du 2 novembre 1917 et dont la traduction française ne rend pas assez l'ambiguïté de l'expression qui n'implique pas nécessairement la constitution d'un Etat, mais qui ne l'exclut pas non plus.

<sup>22</sup> Selon les mots d'Arthur Koestler : « Une nation a solennellement promis à une seconde le territoire d'une troisième. »

la seule volonté des puissances occidentales. Néanmoins la réalité est plus complexe. Le déclin des empires coloniaux, conjugué au nouvel intérêt porté par les Etats-Unis au Moyen-Orient à cause de ses ressources pétrolières et l'irruption de la guerre froide contribueront pour une large part à la création de l'Etat Juif et au partage de la Palestine en 1948. C'est par la résolution 181 que les Nations Unies recommanderont le partage entre un Etat Juif sur 54% du territoire et un Etat arabe sur les 46% restant, Jérusalem étant placé sous tutelle internationale. Elle fut unanimement rejetée par les membres du Haut Comité arabe. En effet, comme l'avait souligné E. Bevin en février 1947, lorsqu'il avait rendu publique la décision de confier le sort de la Palestine à l'ONU, « pour les arabes, le point fondamental est que la Palestine doit se voir accorder l'indépendance que les autres Etats arabes ont obtenue (...). Ils considèrent qu'une expansion du Foyer national juif met en péril l'accession des arabes de Palestine à l'indépendance nationale. » Paradoxalement, cette intransigeance mènera les Palestiniens sur la route de l'exil. De la création de l'Etat juif va naître le conflit israélo-arabe. La solution, côté arabe, n'est pensée qu'en terme de libération de la Palestine, c'est à dire destruction de l'Etat d'Israël et renvoi des juifs vers leurs pays d'origine.

La lutte pour le contrôle du territoire qui se terminera à la faveur d'Israël en 1967, à l'issue de la guerre des « six jours », transformera en quatre vagues successives 85 à 90 % des habitants arabes de Palestine en réfugiés et en une dernière vague de « déplacés ».

La première vague, constituée de Palestiniens aisés, soit environ 8000 personnes, prit les chemins de l'exil entre décembre 1947 et février 1948. Puis, le passage à l'offensive stratégique de la *Haganah* en avril-mai 1948 porta entre 200000 et 300000 personnes vers le Liban, la Syrie, l'Égypte et la Transjordanie. Ensuite, les luttes âpres qui opposèrent Israël aux forces arabes entre mai et juillet 1948 jetèrent quelques 400000 réfugiés sur les routes. Enfin, l'offensive victorieuse d'Israël de décembre 1948 en provoqua encore 200000, qui se dirigèrent principalement vers Gaza. Ces quatre premières vagues constituent ce que l'on appelle les réfugiés de 1948<sup>23</sup>. La guerre des « six jours » provoqua à nouveau des mouvements de population. Mais les palestiniens se trouvant dans la zone en Cisjordanie (alors sous souveraineté Jordanienne) qui prirent la fuite vers l'est ne bénéficient pas pour leur part du statut juridique de réfugiés. Ils ne sont considérés que comme personnes « déplacées ». Ce qui change la façon dont sera réglé leur sort.

Les causes de l'exode palestinien et le traitement qui doit leur être appliqué nourrissent de nombreuses controverses. Selon un compte rendu du médiateur des Nations Unies en Palestine rédigé en septembre 1948, « l'exode des Arabes palestiniens fut le résultat de la panique créée par les combats menés dans leur communauté et par des rumeurs d'expulsion ». Le médiateur faisait par ailleurs remarquer que le droit le plus élémentaire de « ces victimes innocentes », selon ses propres termes, était de regagner leurs foyers, « à l'heure où les immigrants juifs affluent en Palestine et risquent de prendre la place des réfugiés arabes qui vivaient sur cette terre depuis des siècles<sup>24</sup> ». Ce rapport engageait, par ailleurs, le gouvernement provisoire d'Israël à restituer leurs biens aux propriétaires arabes et à ceux dont les biens avaient été détruits sans raisons militaires évidente. Il exigeait de plus des mesures symétriques de la part des gouvernements arabes à l'égard des juifs qui avaient dû quitter leurs pays.

Cependant Israël a toujours refusé de considérer ces départs comme consécutifs à la panique engendrée par les premiers mois et les combats qui suivirent son avènement. Il considère qu'il sont liés à l'intransigeance des Arabes qui ont refusé le plan de partage de la Palestine et dont cinq armées ont attaqué L'Etat juif. Les départs de la première vague de réfugiés auraient été encouragés par les arabes eux-mêmes. Les israéliens font valoir que dans le même temps des juifs

<sup>23</sup> La création de l'UNRWA, en 1949, conduit les palestiniens à être traité différemment des autres réfugiés. La Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés qui s'est tenue à Genève en 1951, comporte une clause excluant tous ceux qui recevaient la protection ou l'assistance d'une agence spécialisée de l'ONU.

<sup>24</sup> C'est nous qui soulignons

subirent un sort comparable dans les pays arabes. Ils trouvèrent refuge en Israël où ils furent accueillis et intégrés. Les arabes doivent en conséquence agir de même. C'est donc vers les gouvernements arabes, directement responsables de leur situation, que doivent se retourner les réfugiés palestiniens. Cette situation qui a prévalu depuis 1947 et s'est trouvée renforcée par la vague causée par la guerre des « six jours » a conduit nécessairement à un blocage total de toute ébauche de solution. Tant que les pays arabes et les organisations palestiniennes ne renonçaient pas à l'anéantissement d'Israël, ce dernier n'avait aucune raison de se plier aux recommandations du médiateur des Nations Unies. La responsabilité était entièrement supportée par les arabes artisans de leur propre malheur.

Néanmoins, aujourd'hui un courant de nouveaux historiens israéliens<sup>25</sup> donne une vision moins simple de cette affaire et impute à Israël une part de responsabilité dans l'exode des populations palestiniennes. Le massacre perpétré le 9 avril 1948 par les milices juives Stern et Irgoun dans le village palestinien de Deir Yassine eut par exemple un impact très important. Ils réfutent la thèse selon laquelle les Arabes auraient incité les Palestiniens à fuir. La question est de taille car elle accrédite les thèses palestiniennes et pose la question de savoir de quel droit les survivants du génocide hitlérien pouvaient-ils exclure les Palestiniens de leur territoire. Dans la mesure où la responsabilité d'Israël est reconnue, il lui incombe de réparer le préjudice subi par les Palestiniens.

Mais, en tout état de cause, tant que les Palestiniens, jusqu'à un passé récent, restaient fidèles au camp du Refus, ils ne pouvaient pas accepter les résolutions des Nations Unies pour tout ce qui touchait à leur retour ou leur indemnisation par Israël. En effet, cela revenait de fait à reconnaître la légitimité de l'Etat juif, donc à accepter son existence en Palestine. Ce qui est en complète contradiction avec le combat mené depuis 1948, voire avant. La controverse sur les causes de l'exode Palestinien, si elles imputent vraisemblablement à Israël une responsabilité plus directe et entachent sa courte histoire, ne remettent pas en cause la logique de guerre dans laquelle étaient inscrites les deux parties.

#### A. LE STATUT DES PALESTINIENS

Depuis la guerre du Kippour, la supériorité israélienne est manifeste. Plus aucun Etat arabe ne s'est aventuré à conduire une attaque frontale contre l'Etat hébreu. La situation des réfugiés palestiniens s'en est trouvée particulièrement dégradée. Comment pouvaient-ils envisager leur retour en Palestine dès lors qu'ils avaient perdu tout soutien militaire de poids de la part de leur alliés arabes ? De plus, en dépit du Protocole de Casablanca (1964), censé leur faciliter leurs conditions d'exil au sein des pays arabes, ils jouissent d'un sort différent suivant leurs pays d'accueil. Leur situation est de plus en plus intenable. L'absence d'une législation claire et bien définie relative à leur statu, les empêche pour une grande part de jouir de droits civils. La plupart disposent de permis de séjour, mais ce type de document ne leur donne pas toujours un statut de résident sûr.

En Syrie, ils jouissent de dispositions juridiques bienveillantes qui ont permis à 70% des réfugiés de quitter les camps et de se loger en ville. Ils disposent de cartes d'identités de même type que celles des syriens et qui comportent en plus la mention de leur origine palestinienne. En Jordanie, qui compte 40% des réfugiés inscrits à l'UNRWA, ils bénéficient d'un statut juridique stable qui leur a permis de s'épanouir et de développer largement leurs activités dans le secteur privé. Seuls 20% d'entre eux demeurent encore dans les camps. Ils participent largement à la vie du pays et s'y sont pour une grande part intégrés. Mais les individus arrivés après 1967, donc après l'édification de l'Etat jordanien, ressentent une certaine discrimination. Ils sont particulièrement méfiants et restent marqués par la confrontation de 1970. Au Liban, les réfugiés

<sup>25</sup> par exemple Benny Morris, *The birth of the palestinian Refugee problem 1947-1949*, Cambridge University Press

palestiniens vivent dans des conditions de marginalité. Contrairement aux lois internationales régissant le statut des réfugiés, le Liban a instauré des lois visant à restreindre les droits des palestiniens (liberté de circulation, certaines activités professionnelles interdites ...) qui confinent nombre d'entre eux dans la précarité. Les Etats du Golfe font, quant à eux, peu de cas de leur situation, surtout depuis la guerre du Golfe et les positions prises par l'OLP. En Egypte, la périodicité de renouvellement de leurs visas varie entre 6 mois et 3 ans, ce qui conduit parfois à des situations kafkaïennes. Enfin, la Cisjordanie et Gaza rencontrent des différences d'ordre social marquées. La concentration urbaine et démographique est forte à Gaza. Deux tiers de ces habitants sont des réfugiés dont plus de la moitié vit encore dans des camps. En Cisjordanie, au contraire, l'espace est plus rural. Surtout, il n'y a qu'un quart de réfugiés qui vivent pour une bonne partie hors des camps.

## B. LA NAISSANCE D'UNE IDENTITE NATIONALE PALESTINIENNE PERMET LA RECONNAISSANCE D'ISRAËL

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que la cause palestinienne s'est incarnée dans une identité nationale beaucoup plus marquée qu'elle ne l'était à l'origine. La guerre de 1967 a entraîné l'effondrement des rêves panarabes nassériens. Les Etats arabes n'avaient instrumentalisé l'OLP qu'à leur profit. D'ailleurs, la Palestine n'a jamais figuré à leurs yeux comme base d'une identité nationale et la charte de l'OLP s'inscrivait dans la lignée panarabe. Aussi, à partir de cette période et sous le contrôle du Fatha de Yasser Arafat, on va voir l'OLP peu à peu se transformer en cadre de construction et d'expression de l'unité nationale. La conscience palestinienne va peu à peu s'émanciper face à l'ensemble arabe. L'idée de souveraineté nationale devant s'exercer sur une terre considérée comme palestinienne et non plus seulement arabe, va pouvoir émerger en parallèle avec la notion d'un Etat démocratique palestinien indépendant. De fait, ce processus induit la possibilité de le voir se construire sur *une partie seulement* de la Palestine. L'idée apparaît lors de la réunion du Conseil Central de l'OLP en décembre 1976, à Damas. Dès lors, la reconnaissance d'Israël devient possible. Mais, comme nous le signalions plus haut, il faudra attendre la coupure des liens administratifs entre la Cisjordanie et le royaume Hachémite pour que cette revendication devienne envisageable.

Le 12 décembre 1987, le soulèvement de la « guerre des pierres » contre l'occupant israélien des territoires occupés s'est conjugué avec les évolutions de l'OLP. L'organisation, alors isolée, ne contrôla pas à l'origine ce mouvement spontané. Personne, en outre, n'aurait pu prédire qu'il aurait un impact déstabilisant si grand sur Israël. Toujours est-il que, pour que la situation n'échappe pas à Yasser Arafat, le Conseil national palestinien déclara à Alger, le 15 novembre 1988, la création d'un Etat palestinien virtuel. Les 13 et 14 décembre de la même année, le leader palestinien reconnu de façon implicite l'existence d'Israël, lors de sa déclaration devant les Nations Unies. L'OLP, hormis le camps du « Refus », acceptait enfin les résolutions 181, 232 et 338, il est vrai assorties de conditions qui ne pouvaient être acceptées par Israël. Enfin, le 14 décembre 1988, Yasser Arafat lors d'une conférence de presse reconnaîtra nommément à Israël le droit d'exister. Un pas important était accompli. Comme le note Jean-François Legrain<sup>26</sup>, « en un quart de siècle, l'OLP est ainsi parvenue à conduire l'identification de la terre de Palestine en territoires partagés, palestinien et israélien, comme la construction d'une identité nationale palestinienne différenciée de l'ensemble arabe. »

<sup>26</sup> *L'émergence de l'identité nationale palestinienne* - La question des réfugiés palestiniens au Proche-Orient - Problèmes politiques et sociaux n°817 - La documentation française

### C. LES ESPOIRS DE MADRID ET D'OSLO

On aurait pu croire que, dans le sillage des bouleversements mondiaux du début des années 90, la résolution de la question palestinienne serait assez rapide. Les Palestiniens étaient très engagés dans la reconnaissance officielle de l'Etat hébreu ; la guerre froide avait pris fin, laissant les Etats unis comme seuls acteurs de la scène Proche-orientale ; la Syrie avait obtenu l'accord tacite de l'Occident pour étendre son influence sur le Liban ; la Jordanie, enfin, se trouvait particulièrement fragilisée à la suite de la guerre du Golfe. De fait, la conférence de Madrid en 1991, a initié un certain nombre de négociations bilatérales entre Israël et ses voisins (Palestiniens compris). Elle furent complétées par plusieurs groupes de travail sur des enjeux plus larges tels que le contrôle des armements et la sécurité de la région, l'environnement, l'eau, le développement économique régional et les réfugiés.

Leur sort fut ainsi évoqué dans plusieurs cadres : le Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés (GTR), le « comité quadripartite », les pourparlers sur le « statut permanent » et à l'occasion du traité de paix israélo-jordanien. Force est de constater aujourd'hui que ces processus ont eu une ampleur très faible. Les conditions permettant un consensus sur l'avenir des réfugiés palestiniens restent très limitées. Elles sont par ailleurs largement tributaires de la situation interne en Israël et des évolutions des négociations bilatérales. On ne peut que constater la faiblesse des progrès accomplis. Après un demi-siècle de dépossession, il n'y a pas eu de grands changements dans le débat sur la douloureuse situation des réfugiés palestiniens. D'importantes divergences demeurent entre les positions affichées par Israël et celles des Palestiniens. Les premiers mettent l'accent sur la « réinstallation » et la « réinsertion », alors que les seconds insistent sur le droit des réfugiés au retour et à obtenir une indemnisation. Les sommes mises en jeu seraient colossales, entre 90 et 150 milliards de dollars<sup>27</sup>.

L'autre processus engagé au début des années 90 fut ce que l'on nomme « la Déclaration de principe », ou « accords d'Oslo ». La voie fut ouverte pour l'Accord sur la bande de Gaza et la région de Jéricho en mai 1994 (Oslo I), puis pour la mise en place et le renforcement d'une autorité administrative palestinienne dans certaines zones de la Cisjordanie et de Gaza (Oslo II). Les deux parties s'engageaient également sur la négociation des questions clés du « statut permanent » (les réfugiés, Jérusalem, les implantations, les arrangements en matière de sécurité et les frontières) au plus tard au début de la troisième année d'une période intérimaire de cinq ans. L'ensemble de ce processus qui suscita un certain scepticisme tant chez les Israéliens que chez les Palestiniens, reposait essentiellement sur la confiance mutuelle qui ne pourrait que naître graduellement entre les deux peuples et leurs responsables. Il reçut un appui très large de la communauté internationale, et en particulier des Etats-Unis. Mais, l'assassinat d'Yitzhak Rabin et la politique de son successeur, Benjamin Netanyahu, a sérieusement ébranlé les espoirs d'une solution à la question palestinienne. Le calendrier des différentes étapes du processus a connu de nombreux glissements. Les implantations de colonies juives, jusque dans Jérusalem-est ont été vécues par les Palestiniens comme de véritables provocations et comme une trahison de « l'esprit d'Oslo ». Enfin, les négociations sur le redéploiement de Tsahal en Cisjordanie ont longtemps achoppé sur l'étendue de son repli. Il faudra attendre la signature des accords de Wye Plantation le 23 octobre 1998, avec une fois de plus de fortes pressions exercées par Washington sur son allié israélien, pour trouver un compromis à 13% de la Cisjordanie. Le mémorandum<sup>28</sup> annonçait également l'ouverture immédiate de négociations accélérées sur le statut définitif des territoires palestiniens qui auraient dû prendre fin en mai 1999. Ce ne fut pas le cas.

<sup>27</sup> selon Rashid Khalidi, enseignant l'histoire moderne du Moyen-Orient et dirigeant du Middle East Center de l'Université de Chicago – *La question des réfugiés palestiniens au Proche-Orient* – p.65 – *Problèmes politiques et sociaux N° 817* – *La documentation Française*

<sup>28</sup> Le mémorandum prévoit de plus l'ouverture de négociations sur un troisième redéploiement de Tsahal (conformément au protocole d'Hébron signé en 1995), l'ouverture d'un corridor entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et la libérations des prisonniers politiques israéliens.

L'élection de Ehud Barak, si elle a permis d'insuffler une nouvelle dynamique aux négociations israélo-syriennes, n'a cependant pas provoqué l'impulsion que beaucoup espéraient pour une reprise du dialogue et de la confiance avec les Palestiniens. Le 13 février 2000, Israéliens et Palestiniens auraient dû mettre en place un cadre en vue d'entamer les discussions sur les points les plus délicats : le statut de Jérusalem, les réfugiés, les colonies juives et les frontières. Il n'en fut rien. De fait, les Palestiniens commencent à considérer l'actuel Premier ministre comme plus intransigeant que son prédécesseur. Le rythme des implantations juives dans les territoires occupés s'est accru<sup>29</sup>. De plus, lors d'une entrevue entre Yasser Arafat et Ehud Barak, ce dernier lui a présenté une carte qui matérialisait les contours du statut final d'un Etat palestinien. Israël annexerait 15% de la Cisjordanie et ne laisserait sous souveraineté palestinienne que 65%. Les 20% restant se situant à l'est de Jérusalem et au sein de la vallée du Jourdain, qui sont vides de palestiniens et dont Mr Barak estime qu'elles sont vitales pour la sécurité d'Israël, resteraient sous contrôle israélien pour une période indéterminée. De surcroît, cette proposition n'assure aucune viabilité au nouvel Etat palestinien. Il se composerait, en effet, de deux cantons semblables à la bandes de Gaza, au nord et au sud de Jérusalem, sans aucune frontière contiguë ni accès possible au Jourdain. Jérusalem est bien sûr exclu de ce territoire.

Les tensions sont donc encore bien vives entre les deux parties. Les accords d'Oslo ont permis un dialogue direct entre Israéliens et Palestiniens et l'amorce de l'idée de la constitution d'un Etat palestinien. Néanmoins les progrès réalisés depuis six ans restent faibles, au point que Yasser Arafat laisse entendre de plus en plus fréquemment la possibilité d'une déclaration unilatérale de la naissance de ce dernier en Palestine.

#### **D. LE PARADOXE DU RETOUR DES REFUGIES**

La résolution 194 des Nations Unies en date du 11 décembre 1948, prévoit de « permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible (...) et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé. » (article 11). Le processus d'Oslo serait parti de l'hypothèse selon laquelle les réfugiés ne reviendraient pas en Israël. Si un Etat palestinien devait voir le jour, la situation des réfugiés changerait de nature. Le nouvel Etat représenterait une terre d'accueil naturelle, sensée résoudre définitivement leur problème. Un dilemme s'imposerait alors aux réfugiés. Le nouvel Etat ne couvrira jamais l'ensemble des territoires d'où sont originaires les réfugiés. Jaffa par exemple, dans la banlieue de Tel Aviv fait partie de l'Etat d'Israël. Quel sort réserver aux Palestiniens originaires de cette ville ? Dans ces conditions, il semble difficile d'envisager le retour des réfugiés, surtout cinquante ans et deux générations plus tard. Il y a donc une contradiction entre la résolution 194 (aussi légitime qu'elle soit) et l'émergence de l'Etat palestinien. Elle est née de trois facteurs : le temps, la position arabe en 1948, le comportement d'Israël au cours de ce demi-siècle.

Cette situation est source de clivage chez les Palestiniens eux-mêmes. Certains prônent une application stricte de toutes les résolutions internationales qui supposent donc un choix entre retour et compensations. Les tenants du réalisme, dont l'Autorité palestinienne fait partie, considèrent quant à eux que la naissance de l'Etat palestinien, délimité par la frontière de 1967, comporte de façon intrinsèque et définitive le règlement de la question des réfugiés. Hormis les cas de regroupement familial, sujet qui reste toutefois délicat chez les Israéliens, la possibilité de retour est exclue. Le problème n'est pas plus simple pour les Israéliens. En effet, la résolution de l'ONU suppose des indemnités que n'entendent pas abandonner les Palestiniens. Enfin, cette situation ne manquera pas de générer des tensions chez ses voisins arabes, en particulier au Liban ou en Egypte, pays dans lesquels la situation des palestiniens est la plus précaire. L'obtention de la

<sup>29</sup> Selon un article de l'hebdomadaire *The Economist*, Mr Netanyahu autorisait en moyenne la construction de 3000 nouvelles habitations par an, depuis qu'il est au pouvoir son successeur en a autorisé 4028 (en moins d'un an)

citoyenneté palestinienne pourrait, dans certaines circonstances, supposer chez les pays hôtes la fin d'un accueil, considéré comme solution provisoire tant que le règlement de la question palestinienne restait en suspens. De toute évidence, cette perspective placera nombre de palestiniens devant un dilemme difficile : choisir la nationalité palestinienne ou alors l'intégration définitive et l'abandon de toute revendication.

La règlement de la question palestinienne, nous l'avons vu, n'est donc pas près d'aboutir. Par ailleurs, les solutions en perspective ne pourront donner satisfaction à tous. Ainsi, Israël se voit condamné à continuer d'évoluer dans un environnement instable. Le souci de sécurité restera pour longtemps encore une obsession israélienne. Ceci, d'autant plus que la différence de développement notable entre l'Etat hébreu et l'Etat palestinien en devenir, restera criante. Elle sera source de ressentiment de la part des Palestiniens et cause de pression sur les frontières israéliennes.

## CONCLUSION

Israël a accompli un long parcours depuis sa création en 1948. Le pays a prospéré en dépit d'un lourd investissement pour sa défense. L'Etat juif s'est construit autour des idéaux démocratiques qui en font une exception dans la région. Il a accompli le rêve sioniste né au siècle précédent et qui paraissait relever de l'utopie. Il a réussi à briser la menace que faisaient peser sur lui les pays arabes environnants. Des traités de paix formels ont été signés avec l'Egypte et la Jordanie. Tout cela constitue un bilan extrêmement positif. Les Israéliens pourraient envisager l'avenir avec sérénité.

Mais les négociations avec les Palestiniens restent au point mort. Il n'y a toujours pas d'accord de paix en vue avec la Syrie. La situation au Liban reste très précaire. Un certain nombre de menaces continue de peser sur le pays sans toutefois remettre en cause sa survie. L'accroissement du niveau de vie des israéliens, la diversification de l'origine de l'immigration juive et les mouvements internes politiques et religieux que connaissent la société israélienne constituent des forces centrifuges qui mettent à mal la cohésion nationale. Il y a des changements significatifs dans le débat politique israélien qui laisse émerger des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général de la nation. Or, celle-ci relève de l'extraordinaire convergence des volontés des premiers sionistes, qui a façonné l'Etat israélien tel qu'il est aujourd'hui. Il y a aujourd'hui en Israël deux idées de la Nation qui influencent les rapports qu'Israël entretient avec le monde extérieur, et plus précisément avec le monde arabe et les territoires occupés. Le règlement de la question palestinienne demeure cependant essentiel pour l'insertion d'Israël dans son environnement. Il pose toutefois des problèmes fondamentaux sur lesquels le pays devra accepter des compromis qui susciteront certainement une radicalisation des clivages qui traversent la population israélienne.

Comme le note Alain Dieckhoff<sup>30</sup>, trois défis attendent encore Israël : la paix avec la Syrie, la fin de l'occupation du Liban et l'émergence d'un Etat Palestinien. Les succès israéliens de ces cinquante dernières années ne garantissent pas l'avenir de l'Etat hébreu. L'enjeu ultime reste la poursuite d'une existence indépendante en tant qu'Etat et en tant que nation.

---

<sup>30</sup> *Les trois défis d'Israël – Alain Dieckhoff – Politique Internationale - 1999*

## BIBLIOGRAPHIE

- Les 100 portes du Proche Orient- Alain Gresh – Dominique Vidal – Les Editions de l'Atelier – Octobre 1996
- Les espaces d'Israël – Alain Dieckhoff – Collection pour les Etudes de Défense – 1987
- Le monde arabe et Israël aujourd'hui – Catherine Kaminsky et Simon Kruk – PUF - 1999
- Le Proche-Orient éclaté 1956-2000 – Georges Corm – Folio Histoire – 1999
- Mourir pour Jérusalem – Jean Lartéguy – Editions de Fallois - 1995
- L'eau. Nouvel enjeu stratégique mondial – Jacques Sironneau – Editions Economica
- RAMSES 98, 99, 2000
- La paix israélo-jordanienne et le conflit au Proche –Orient – Emmad Awwad – Revue de défense nationale – avril 1995
- Jordanie : les atouts d'Abdallah – Amir Taheri – Politique internationale n° 83
- Entretien avec Dan Meridor– Politique internationale n° 83
- Entretien avec Shimon Pérès– Politique internationale n° 83
- Entretien avec Beni Begin - Politique internationale n° 83
- Entretien avec Fayçal Husaini - Politique internationale n° 83
- Entretien avec Ariel Sharon – Politique internationale n° 83
- Les trois défis d'Israël – Alain Dieckhoff – Politique internationale n° 83
- L'Etat hebreu survivra-t-il en 2020 ? – Politique internationale n°83
- Israël et la Syrie au bord de la paix – Alain Gresh – Le monde diplomatique – 20 janvier 2000
- Le Golan contre la paix – Dan Wight – Valeurs actuelles – 15 janvier 2000
- Jordanie : sur le fil de la paix – Sophie Pommier – Politique internationale n°
- Entretien avec le roi Hussein de Jordanie – Politique internationale n°
- les 50 ans d'Israël – Dominique Moï si - Politique étrangère 2/98
- Israël à 50 ans : deux idées de la Nation – Maurice Kriegel - Politique étrangère 2/98
- Proche-Orient : la coopération entre l'Europe et les Etats Unis- Politique étrangère 2/98
- 1979-1999. Le Moyen Orient en quête d'une improbable paix - Politique étrangère 3/99
- Israël at 50 -The Economist- may 16 th 1998
- Israël as a wrecker -The Economist- may 16 th 1998
- After Zionism – A survey of Israël - The Economist- may 16 th 1998
- Barak's maps - The Economist- february 19 th 2000
- La question des réfugiés palestiniens au Proche-Orient – Problèmes politiques et sociaux n°817 – La documentation française – 29 janvier 1999
- Mission d'information effectuée en Israël et dans les Territoires palestiniens du 25 au 29 novembre 1996 - MM. Bertrand DELANOË et Maurice LOMBARD, Sénateurs -Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées - Rapport 159 - 1996 / 1997

## Table des matières

I- ISRAËL AU SEIN DE SON ENVIRONNEMENT	P2
1- Les enjeux stratégiques du Proche – Orient	P2
A -Berceau de la civilisation urbaine	
source des grandes religions monothéistes	P2
B- Eau douce et pétrole	P4
2 – Les relations avec ses voisins	P7
A – La Syrie	P7
B – La Jordanie	P10
C – L’Egypte	P11
D - L’Irak	P12
E – L’Iran	P13
F - la Turquie	P14
II- LES FACTEURS D’INSTABILITE INTERNE	P16
1- Une structure politique fragilisée	P16
A – Structure et mentalité de la population israélienne	P16
1- le sionisme	P16
2- Juifs orthodoxes et laïcs	P17
3- Hétérogénéité de la population	P17
4- Un Israélien sur cinq est arabe	P18
B- Le cas de Jérusalem	P19
2- Le règlement du problème Palestinien	P22
A- Le statut des Palestiniens	P26
B- La naissance d’une identité nationale palestinienne	
permet la reconnaissance d’Israël	P27
C- Les espoirs de Madrid et d’Oslo	P27
D- Le Paradoxe de retour des réfugiés	P29
CONCLUSION	P30
BIBLIOGRAPHIE	P31

